



## XII

# L'aviculture dans l'Ain : tradition et diversité

---

- L'aviculture dans l'Ain :  
une production ancestrale et diversifiée
- Les volailles de Bresse triomphent à Paris
- Centre de Béchanne : l'accouchement douloureux  
d'une poussinière
- L'envol du canard de la Dombes

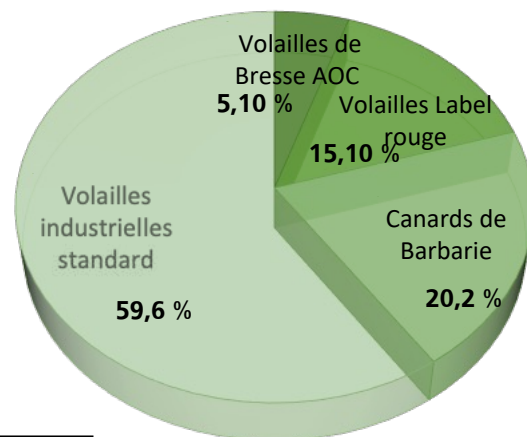
*Le passage des volailles de Bresse en épinettes  
pour parfaire leur engraissement.*

## L'aviculture dans l'Ain : une production ancestrale et diversifiée

Moins visibles que les gros mammifères, la céréaliculture ou la viticulture, l'élevage de volailles pèse lourd dans l'agriculture de l'Ain. Elle est aussi héritière de traditions ancestrales et fer de lance de la promotion gastronomique d'un département connu pour ses bonnes tables. La volaille dans l'Ain, c'est bien sûr le poulet, standard, sous signes de qualité et même sous appellation contrôlée avec, jusqu'en 2022, l'unique volaille AOC <sup>(1)</sup> du monde en Bresse. Mais on y élève aussi des canards, des dindes, des pintades. Plus marginalement quelques oies et lapins. En Dombes, quelques éleveurs se sont spécialisés dans la production d'œufs à destination de grandes marques. En 2001, selon les chiffres d'une publication de la Chambre d'agriculture et de la DDAF, l'aviculture représentait 12 % de la valeur totale des productions agricoles de l'Ain et 20 % du chiffre d'affaires des productions animales. On recensait 422 éleveurs et 10 exploitations d'œufs de consommation. En 2022, on trouve aussi trois accouveurs: Béchanne à Saint-Étienne-du-Bois pour la volaille de Bresse AOC et les races anciennes locales, et les couvoirs Dubois à Viriat et Poncin à Bourg.

### Répartition en tonnage des volailles de chair de l'Ain en 2001

Source: Chambre d'agriculture/DDAF



(1) Le poulet du Bourbonnais a obtenu sa reconnaissance en AOC le 26 juillet 2022.

### Des basses-cours aux élevages plus spécialisés

Longtemps, l'élevage des volailles et le travail des basses-cours incombait aux femmes. Chaque ferme produisant œufs, volailles de chair et lapins en clavier pour l'autoconsommation et la commercialisation sur les marchés locaux. Une féminisation largement réduite dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, contrairement à d'autres métiers jadis réservés aux hommes et désormais de plus en plus féminisés comme l'élevage bovin ou la céréaliculture. La conséquence d'une spécialisation accrue de la production, même si nombre de fermes en polyculture élevage, dominantes dans l'Ain, conservent un atelier « volailles » complémentaire.

La spécificité du département repose sur la multiplication des signes de qualité, l'importance de la vente directe pour les volailles fermières et, bien sûr, la présence de la célèbre volaille de Bresse. Cette dernière, quoique marginale en termes de tonnages (*voir graphe*), demeure emblématique du caractère avicole du département et de sa région de Bresse.

Jadis, l'élevage des volailles était une affaire de femmes. Ici à Bourg, quand le marché se tenait place Bernard.



## Les volailles de Bresse triomphent à Paris

**La qualité de la volaille de Bresse fait l'unanimité. Antoine Boudol <sup>(1)</sup> rapporte la tenue d'un concours de volailles grasses en mars 1864 à Poissy <sup>(2)</sup>, près de Paris, où les productions avicoles de la Bresse se mesuraient à celles du Mans, de la Flèche et de Normandie. « Les seules connues alors des rôtisseurs de Paris. » Le palmarès de ce premier concours national fut « une véritable bombe ». Le prix d'honneur est attribué à Joseph Gergondet de Treffort. Le premier prix en chapon lui revient également devant un éleveur de la Sarthe. Les troisième, quatrième et cinquième prix sont attribués à des éleveurs de Bénvy, Treffort et Saint-Étienne-du-Bois. La poule noire de La Flèche est détrônée. C'est le triomphe de la Bresse à Paris ! Un chroniqueur rapporte: « Les volailles de la Flèche et du Mans ne brillent guère à côté de celles de l'Ain si artistiquement parées ». En décembre 1864, un autre concours rassemble 180 éleveurs venus de toutes les régions dont la moitié est de l'Ain. C'est un autre triomphe. Les volailles de la Sarthe sont laminées par celles de Bresse qui remportent dix prix prestigieux !**

### La Bresse imbattable!

Au troisième concours, Gergondet, le champion de Treffort, n'obtient qu'une modeste médaille de bronze! Certains mettent en cause « des chapons qui n'en étaient pas » et des croisements hasardeux sur la race d'origine. Mais la Bresse se ressaisit et retrouve les canons de sa glorieuse Gauloise blanche de Bénvy et au concours de 1869, « les petites et fines bressanes battent les

grosses poules de La Flèche », leurs plus sérieuses concurrentes. Le succès est tel « qu'en dix ans la production de volailles de Bresse doublera ». Nos fines volailles sont même expédiées vers l'Angleterre. En 1870, le concours est ouvert à d'autres races, notamment à celles de Crèvecœur et d'Houdan. Mais rien n'y fait, la volaille de Bresse « reste définitivement imbattable ».

(1) « Un siècle de concours de volailles de Bresse », par Antoine Boudol, publié en 1962 pour le centième anniversaire du concours de Bourg-en-Bresse.

(2) Le premier concours de volailles grasses s'est tenu à l'initiative du député Léopol Le Hon en 1862 au Palais de l'industrie à Paris.

### Le CIVB encadre la volaille de Bresse

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) de la volaille de Bresse a été instituée par la loi du 1<sup>er</sup> août 1957. Elle s'appuie sur un jugement du tribunal de Bourg du 22 décembre 1936 lequel avait défini la zone de production et les spécificités propres à la volaille de Bresse. La loi de 1957 institue le Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse (CIVB) chargé d'organiser la filière, d'élaborer et de contrôler le respect d'un cahier des charges propre à la production et à la commercialisation de la volaille de Bresse. Le CIVB contrôle les mises en place des poussins, gère les bagues portant le nom de l'éleveur et les scellés de l'abatteur. Ces marqueurs attestent du respect du mode de production et de l'origine des volailles commercialisées. Le CIVB réunit les acteurs de la filière, accoueurs, éleveurs, volaillers, distributeurs...

Il est présidé depuis 1986 par Georges Blanc, le grand chef étoilé de Vonnas. Avant lui le CIVB a été présidé par les personnalités suivantes : 1957-1966 : Gaston Boisson, éleveur, Ratte (71) ; 1966-1968 : Henri Morandat, éleveur, Polliat (01) ; 1968-1976 : Roger Miéral, volailler, Montrevel-en-Bresse (01) ; 1976-1980 : Jean Merle, éleveur, Montracol (01) ; 1980-1981 : Jean Plissonnier, volailler, Chalon-sur-Saône (71) ; 1981-1982 : Roger Miéral, volailler, Montrevel-en-Bresse (01) ; juillet 1983-1986 : Armand Mazuy, éleveur, Saint-Trivier-de-Courtes (01) ; depuis 1986 : Georges Blanc, restaurateur, Vonnas (01). Le 3 janvier 1994, la volaille de Bresse a intégré le dispositif européen des signes de qualité et devient AOP, appellation d'origine protégée. Elle passe alors sous le contrôle direct de l'INAO, l'Institut national des appellations d'origine.

### France n'est pas en Bresse!

Dans les années 1930, raconte Marcel Pépin <sup>(3)</sup>, il était à France, un hameau de Meillonas, un honnête agriculteur, Alphonse Perraud, venu de Péronnas. Il vendait ses poulets le lundi au marché de Saint-Étienne-du-Bois. Toutes blanches

et pourvues de pattes bleues qu'elles étaient, ses volailles ne pouvaient prétendre, selon la fédération des syndicats avicoles de l'Ain, à l'appellation volailles de Bresse au motif que le hameau de France appartient à la géologie calcaire

(3) Marcel Pépin fut le président du concours de volailles de Bresse de Bourg jusqu'en 2019. Il a dirigé de 1962 à 1984 le centre de sélection avicole de Béchanne à Saint-Étienne-du-Bois.

XII-2

du Revermont et non à celle, argileuse, de la Bresse. Le tribunal de Bourg-en-Bresse saisi par la fédération avicole tranche le 22 décembre 1936: « Le ha-  
meau de France n'est pas en Bresse. »



C'est en se fondant sur cette décision de justice que le 1<sup>er</sup> août 1957 une loi définit la zone d'appellation d'origine, les critères morphologiques et les conditions d'élevage de la volaille de Bresse.

### Les uniques poules bleu-blanc-rouge

Des experts désignés fixent son aire de production limitée au territoire de la Bresse de l'Ain, d'une petite partie ouest du Jura et les communes de l'est de la Saône-et-Loire. Selon ce texte, seule la Gauloise blanche dite de Béný élevée sur ce territoire peut se prévaloir de l'appellation de volaille de Bresse. La Gauloise grise, dite de Bourg, et la noire, dite de Louhans, en sont exclues. La Gauloise blanche de Béný a été retenue pour sa rusticité, sa morphologie et son plumage blanc auquel s'ajoutent des pattes bleu acier et une crête rouge. Rien de mieux qu'une poule tricolore semblable aux couleurs de notre drapeau national pour représenter la meilleure volaille de France!

◀ Albert Vuillot, éleveur à Saint-Étienne-du-Bois, et Antoine Boudol, ancien directeur des Services agricoles de l'Ain, notent les volailles exposées au concours de Bourg-en-Bresse de 1983.  
Collection Jean-Claude Zagonel.

## Glorieuses de Bresse: trop d'aléas fragilisent les volailles fines

Après huit mois d'un élevage en pleine liberté, chapons et poulardes sont placés dans des épinettes. Commence alors un engraissement de quatre semaines: dans une paisible pénombre, les volailles sont nourries trois fois par jour d'une pâtée dont beaucoup d'éleveurs gardent le secret. D'autres ne font pas mystère de leur recette: farine de maïs blanc, blé cuit, poudre de lait, riz et grains de maïs cuits. Le tout à volonté pour un résultat tranché par le verdict des « Glorieuses de Bresse », les quatre concours de Montrevel, Bourg, Pont-de-Vaux et Louhans. Des concours qui ouvrent aux lauréats les marchés de Paris, de Cagnes-sur-Mer, de Nice, de Lyon, d'Annecy, de Genève... Des volailles encore emmaillotées dans leur suaire de lin s'exposent dans les vitrines réfrigérées des

meilleurs traiteurs de Londres et même du Japon. Cette volaille de Bresse renoue avec le « modèle bressan » fondé sur la polyculture élevage. Un modèle diversifié et durable que la volaille de Bresse hisse sur les podiums de l'excellence. Mais l'excellence traîne dans son sillage son cortège de contraintes qui se marient mal avec l'économie. S'y ajoutent les affres de la grippe aviaire, les prédateurs des renards et autres buses qui déciment les volailles de plein air. Ce faisant, les éleveurs peinent à rentabiliser une production exposée à trop d'aléas. Le risque existe de voir la production de volailles de Bresse décliner encore...



◀ Sabin Mutin montre ici la façon d'emmailloter dans un linge une volaille de Bresse pour que les graisses pénètrent les chairs.

## Centre de Béchanne : l'accouchement douloureux d'une poussinière

**Production ancestrale à la notoriété mondiale, la volaille de Bresse – seule au monde à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée – a suscité au XX<sup>e</sup> siècle des débats houleux entre traditionalistes et modernistes. Des tensions catalysées dans les années 1950 et 1960 autour du centre de sélection de Béchanne, qui produit aujourd'hui 100 % des poussins destinés aux élevages des volailles de Bresse.**



Le Centre de sélection de la volaille de Bresse de Béchanne, ici en 1974, installé sur la commune de Saint-Étienne-du-Bois.

La volaille et la Bresse, c'est une très longue histoire. En 1591, on trouve dans les registres la dénomination « volailles de Bresse » après que les habitants de Bourg-en-Bresse aient offert deux douzaines de volailles grasses au marquis

de Treffort, vainqueur des envahisseurs savoyards.

En 1825, le pape de la gastronomie moderne, Brillat-Savarin, bugiste « du haut », la qualifie de « Reine des volailles, volaille des rois », vantant la délicatesse

unique de ses chairs. La tradition de l'élevage s'est spontanément intensifiée en Bresse, avant que les éleveurs ne se fédèrent péniblement pour en encadrer la production. Cela s'est traduit par la création du Comité interprofessionnel

de la volaille et l'obtention de l'AOC en 1957, l'encadrement des traditionnels concours connus sous le nom de Glorieuses de Bresse et la construction, en 1956, du centre de sélection de Béchanne.

### 1950 : un embryon de sélection

Avant la création du centre de Béchanne, la volaille de Bresse était produite à partir de plusieurs races issues de plusieurs éleveurs-accoueurs locaux. L'idée de moderniser et d'organiser la filière vient de Jean Perdrix, alors directeur des services vétérinaires de l'Ain, revenu des Côtes-du-Nord (Bretagne) où des techniques nouvelles d'incubation avaient été mises en œuvre.

En 1950, il rencontre Gabriel Pillon, qui accepte d'accueillir à Montracol, au lieu-dit Laval, sur les terres de son père Marcel, quelques parcs d'élevage, un bureau et un incubateur. La sélection de la volaille de Bresse commence. Marcel Pépin, lui-même originaire de Montracol, se souvient avoir travaillé à la journée avec Gabriel Pillon, sur le domaine familial, qui s'avérera vite trop étroit.

### Les « tradis » contre les modernes

Sans moyens, il faut pourtant trouver plus grand. On se tourne alors vers la Chambre d'agriculture de l'Ain. Louis Chatard, élu consulaire, paysan de Viriat, prête une oreille attentive au projet. En 1954, il convainc la chambre d'acquiescer les 23 ha de la ferme de Béchanne, à Saint-Étienne-du-Bois. La vente sera signée en 1955 par le président Joseph Richer pour 63 000 F. Provisoirement, Louis Chatard héberge à la grande ferme du Bon Repos, à Viriat, la première cou-

veuse destinée au centre de sélection. En Bresse, tout le monde ne voit pas cela d'un bon œil. Louis Chatard subit les foudres du « pape » de l'époque, Cyril Poncet, qui a l'écoute d'une partie des éleveurs attachés aux traditions.

Le projet pourrait perturber l'équilibre de leurs petites exploitations et ils estiment que le centre de Béchanne ne servira pas la pureté de la « bonne » race. Aujourd'hui encore, des désaccords se font jour entre réformistes et traditio-

XII - 3



nalistes à chaque tentative d'adaptation du cahier des charges de l'appellation! L'autre difficulté tient au financement du centre de sélection. Personne n'est en mesure d'en assumer le coût et les prêts du Crédit agricole se révèlent insuffisants. Les mauvaises nouvelles s'accumulent lorsqu'une partie du cheptel du centre est anéantie par le terrible hiver de 1956. La création du centre s'annonce laborieuse.

◀ Louis, Justin et Christian, trois générations de Chatard réunies lors des Glorieuses de Bourg de 2015.

### La guerre des pattes fait rage

*Le projet de création du centre de Béchanne réveille un conflit qui couvait depuis le début du siècle dans les basses-cours de Bresse. La majorité des éleveurs et volaillers militent en faveur des pattes blanches plutôt que des pattes bleues. La raison : ces dernières présentent un anneau noir autour du cloaque, pouvant laisser croire, à une époque où la réfrigération n'existait pas, à une fraîcheur douteuse. À l'inverse, les promoteurs du centre de sélection de Béchanne vantent le bleu des pattes, le blanc du plumage et le rouge de la crête, des oreillons et des barbillons, qui permettent de distinguer aisément sur les étals la volaille de Bresse. Au final, en 1955, ce sont les pattes bleues qui l'emportent, au grand dam de certains, notamment des éleveurs de Saône-et-Loire. La race et ses caractères arrêtés, le travail de sélection peut commencer. On rassemble les meilleurs reproducteurs des meilleures basses-cours de la Bresse avec la supervision de l'administration. Les services vétérinaires surveillent l'état sanitaire des animaux tandis que la Direction des services agricoles de l'Ain organise, sous la houlette de Jean Gelin, un concours annuel des basses-cours fermières pour détecter les meilleurs élevages et fonder sur eux les futures générations de poulet de Bresse.*

### La poussinière sort de son œuf

Le centre de Béchanne débute ainsi son activité en 1955, avec l'élite des poulets bleu-blanc-rouge. En 1962, Marcel Pépin, fonctionnaire du ministère de l'agriculture, prend la direction de la structure (sous la forme d'une SICA). Henri Morandat, connu et apprécié pour ses nombreux engagements désintéressés au bénéfice de l'agriculture, est élu président. Le Centre vise plusieurs objectifs : assainir et harmoniser les cheptels tout en lissant sur l'année une production jusqu'alors saisonnière. Les premiers troupeaux sont hébergés dans cinq baraques Adrian, qui servaient à loger des soldats pendant la guerre sur la base aérienne d'Ambérieu. 120 m<sup>2</sup> chacune, pour 350 poules et leurs coqs. Alimentation, nettoyage, ramassage des œufs... tout est exécuté manuellement. À l'extérieur, on bâtit des tunnels en tôle, baptisés « arches d'élevage », pour abriter les animaux. Ces abris de fortune ne protègent pas les volailles des maladies ni des prédateurs. L'alimentation en eau et nourriture s'y

révèle laborieuse, surtout l'hiver. Au début assurées à l'aide d'une jument, ces tâches seront ensuite réalisées avec un tracteur MF, le fameux Petit Gris, gracieusement mis à disposition par l'ADEA présidée par Henri Durand (voir chapitre XV-5). Il faut consolider en conséquence les chemins et aménager ce domaine mal adapté à ses nouvelles missions.



◀ En 1977, Henri Morandat, président fondateur du centre de sélection de Béchanne, explique à Mame Anne-Aymone Giscard d'Estaing l'élevage de la volaille de Bresse.

### Des conditions rustiques et un équilibre précaire

À partir de 1962 et pendant une décennie, le centre est modernisé : construction des réseaux d'eau et d'électricité,

destruction par le feu des baraques Adrian infestées de rats... Les conditions demeurent rustiques. Le couvoir,

avec ses incubateurs et éclosiers, est installé dans une partie de l'ancienne étable. Juste à côté, sont aménagés un modeste bureau et le logement de Gabriel Pillon et Marcel Pépin, les deux premiers salariés.

Côté recettes, le centre ne dispose que de la vente aux éleveurs bressans des poussins d'un jour. Certains d'entre eux, également accoueurs et marchands de poussins, s'offusquent de cette concurrence. Une dissension qui vient s'ajouter à la « guerre des pattes » (voir encadré). Les volaillers soutiennent les traditionalistes plutôt que les partisans du centre... L'ambiance est tendue dans la petite filière des pattes bleues!

Malgré les investissements, Béchanne

### Une tentative avortée de diversification

Quoique soutenu par le Département de l'Ain et la Chambre d'agriculture, le centre de Béchanne reste loin de ses ambitions de devenir la pouponnière de toutes les volailles de Bresse AOC. Pour conforter son assise, dans les années 1970, il s'essaye à la diversification et tente l'aventure de la sélection porcine. Objectif : 1200 cochettes par an à destination des éleveurs-naisseur pour renouveler leurs cheptels. Mais l'exploitation n'est pas adaptée. L'apparition en 1983 de la maladie d'Aujeszky sur

ne produit pas de meilleurs poussins que les accoueurs historiques. Pas pires non plus, mais forcément plus chers, puisqu'il faut amortir les charges, là où les accoueurs artisanaux ont largement amorti le bout d'étable qui leur sert de poussinière.

Un jeu pervers : si Béchanne augmente ses prix, les autres s'alignent dessus, tirant la valeur du poussin vers le haut. Bien pour leurs trésoreries, moins pour celles des acheteurs de poussins. Il faudra toute la conviction d'éleveurs engagés du centre comme Suzanne Chatelet et Robert Basset pour parvenir à commercialiser 25 000 poussins par an, soit un quart de ce « petit » marché local.

le cheptel porcine sonne le glas de cette activité, abandonnée en 1984.

Parallèlement (1975-1985), le centre tente de produire des poussins destinés aux filières sous Label rouge : canards, oies, dindes, pintades... Les installations sont utilisées pour développer des lignées de poulets de souche « cou nu » et d'autres à plumage noir. Nouvel échec : le « Petit Poucet » des accoueurs ne peut concurrencer les gros accoueurs dans un contexte d'industrialisation galopante de l'aviculture nationale.

### Désormais, un outil incontournable de la filière Bresse

En 1980, Marcel Pépin réintègre la DDA de l'Ain dont il assurera la direction adjointe estimant qu'avec la diversification tous azimuts, le centre s'est éloigné de sa vocation initiale. Henri Morandat passe le relais à Paul Fromont de Saint-Étienne-du-Bois. Après un an de flottement, Étienne Béchaud est recruté avec le soutien de Jean Dumont, le directeur de la Chambre d'agriculture. Le Mâconnais connaît la filière et les aléas humains de la gestion du centre. Sous son égide, des travaux d'amélioration sanitaires des bâtiments sont entrepris. Roland Bernigaud lui succède en 1991 avant de partir à la retraite en 2008. Il faut attendre 2012, sous la présidence d'Albert Thiévon, pour que le centre réponde en plein à sa vocation : fournir 100 % des poussins de la volaille de Bresse AOC. Ce monopole sécurise les revenus du centre, la régularité et la meilleure répartition saisonnière de la production de volailles. Par ricochet, l'activité des abatteurs et l'alimentation des volaillers s'en trouve lissée. Le centre de Béchanne, désormais présidé par Gilbert Limandas semble enfin répondre à sa vocation originelle. On y produit aussi, depuis quelques années, des poussins



En 1988, Marcel Pépin, directeur du centre de sélection de Béchanne et président du jury du concours de volailles de Bourg-en-Bresse, montre au préfet Yves Mansillon comment reconnaître une volaille de Bresse.

de races anciennes et locales à destination de petites filières régionales. Son avenir repose sur la pérennité d'une filière Bresse aussi prestigieuse que fragilisée par les nombreux départs à la retraite de producteurs emblématiques qui peinent à trouver un successeur. À cela s'ajoute la diminution du nombre de destinataires de l'indispensable savoir-faire du roulage (voir encadré) propre aux volailles fines. L'enjeu est grand : la baisse des volumes, si elle se poursuivait, fragiliserait les partenaires amont et aval et mettrait en péril la filière dans son ensemble.

## L'envol du canard de la Dombes

**Dominée dans les années 1960 par la polyculture-élevage, la Dombes peinait à sortir d'un modèle agricole peu rémunérateur. Les jeunes ont cherché à créer sur leurs exploitations de la valeur ajoutée. L'aviculture, peu présente en Dombes, fut une opportunité que Guy et Andrée Lassus ont immédiatement saisie.**

La maison Miéral de Montrevel-en-Bresse propose jusqu'à Saint-Barthélemy ou Singapour les volailles de la Dombes. Ici un lot de canettes.

Dès 1964, tout juste marié, le couple aménage à Montluel, dans de vieux bâtiments de la ferme de La Passe un poulailler et un canardier. Très vite, la production de canards de Barbarie s'impose si bien que d'autres agriculteurs du plateau les rejoignent pour créer le Groupement des éleveurs de canards (GECA). Cette poignée d'agriculteurs se fédère autour de Guy Lassus et commercialise ses canards auprès des abattoirs Chapolard de Reyrieux et Boireaud des Échets.



Le GAD (Groupement des aviculteurs de la Dombes), et ses élevages de canards, de poulets, de dindes, de pintades... assurent la production annuelle de 1,5 million de volailles de la Dombes.

### Des problèmes sanitaires maîtrisés

Dès 1970, des problèmes sanitaires surgissent. Le GECA mobilise l'expertise des laboratoires Mérieux qui trouve en 1973 un vaccin à la maladie de Derzsy, une parvovirose qui provoque retards de croissance et forte mortalité.

La crise sanitaire jugulée, la production s'envole. Branchy, un abattoir de Trambly (71), commercialise chaque semaine jusqu'à 10 000 canards produits par une douzaine d'éleveurs sur un marché



régional élargi. Dès l'origine, le GECA cherchait à créer une filière sans que les éleveurs soient dépendants des firmes d'aliments ou des abattoirs qui voulaient les réduire au simple rôle de prestataires

de services. Via des contrats négociés, les éleveurs conservent leur indépendance en développant entre accoueurs, éleveurs, fabricants d'aliments et abattoirs une chaîne de valeurs partagées.

### Du GECA au Groupement des aviculteurs de la Dombes

Dans les années 1990, le GECA, centré sur la production de canards, laisse se développer à ses côtés le Groupement des éleveurs de la Dombes fondé par Gilles Lassus, le fils de Guy, et par Jean-Pierre Julien, éleveur de Villars-les-Dombes.

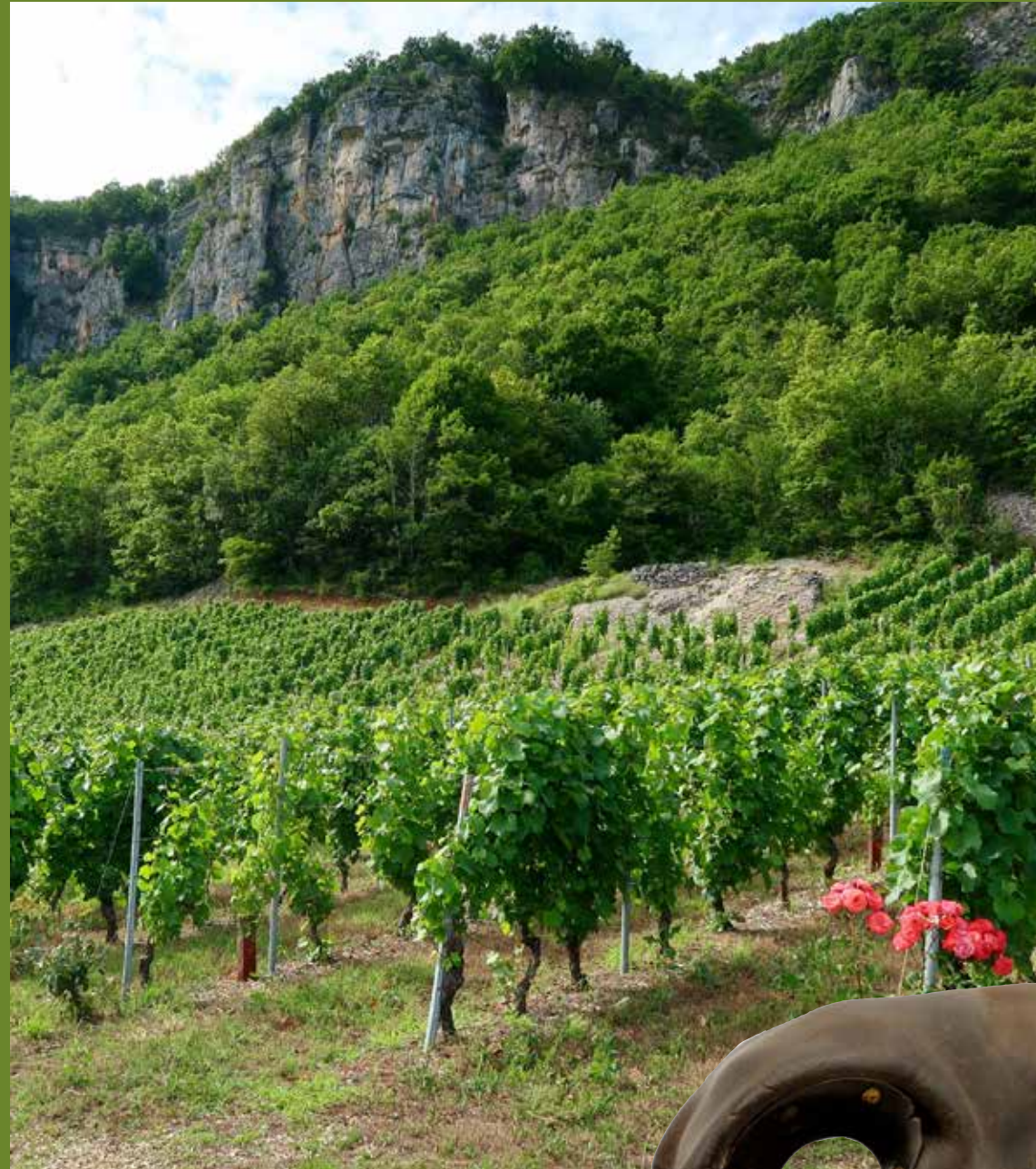
Cette nouvelle génération souhaite poursuivre la production de canards et ouvrir son groupement aux poulets, pintades, dindes et chapons Label rouge. Associée à l'accoureur Grimaud, aux établissements Guénard de Vonnas pour les aliments, aux volaillers Gavand-Prudent (Salavre), Miéral (Montrevel) et Palmidor (Trambly) pour la commercialisation, la nouvelle filière, forte d'une quarantaine d'éleveurs dombistes, produit 1,5 million de volailles par an vendues jusque chez les traiteurs chics de la rue Daguerre ou Montorgueil de Paris ou sur les bonnes tables lyonnaises. En dépit des restructurations des entreprises de l'amont et de l'aval, les éleveurs du



Roger Miéral a été un promoteur exigeant de la volaille de Bresse mais aussi de l'aviculture de l'Ain. Sa maison de Montrevel, aujourd'hui dirigée par ses petits-enfants, reste au service de la qualité.

Groupement gardent le cap d'une aviculture de qualité. Seule option, selon eux, pour résister aux exigences d'une distribution qui cherche toujours à tirer les prix à la production vers le bas.





## XIII

# La viticulture dans l'Ain

- Histoire du vignoble du Bugey:  
le vin, l'autre nourriture du paysan
- L'évolution de la vigne dans l'Ain:  
chacun avait sa vigne, chacun buvait son vin
- Le concours des 7 Ceps:  
ces vins qui ont le mont Blanc en partage

*Manicle à Cheignieu-la-Balme, l'un des vignobles du Bugey,  
11 hectares complantés de pinot et de chardonnay.  
En médaillon, manicle, gant en cuir bouilli pour protéger des coups  
de masse la main qui tenait le piquet.*

## Le vin, l'autre nourriture du paysan

La présence de la viticulture dans l'Ain remonte à avant même la conquête romaine. Mais c'est sous son ère qu'elle connaît son essor. Les légionnaires rendus à la vie civile recevaient, pour assurer leurs vieux jours et conforter une durable colonisation, un lopin prélevé sur les terres conquises. Souvent d'origine paysanne, les soldats romains libérés s'installaient là où ils étaient démobilisés et plantaient de la vigne dont ils connaissaient la culture. La vallée du Rhône et nos contrées – où vivaient les tribus gauloises des Ambarres, des Allobroges et, aux marges du Jura, les Séquanes – furent plantées de vignes. Plus tard, au Moyen Âge, ce sont les abbayes qui assureront la prospérité de ces vignobles et c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1870, que « l'apogée du vignoble dans l'Ain fut atteint avec une surface en vigne d'environ 20 000 hectares <sup>(1)</sup> éparpillés en minuscules parcelles », rapporte Claude Paul <sup>(2)</sup>. La culture de la vigne est alors principalement destinée à la consommation familiale des paysans qui vivaient en autarcie presque complète comme le rappelle Georges Couderc, viticulteur et hybrideur ardéchois : « Une seule chose préoccupe le paysan d'alors : le vin est sa deuxième nourriture, complément de la première souvent insuffisante, c'est le soutien de son dur labeur, l'oubli de ses maux ; ces petits vins aigrelets ne portent pas à la tête, on peut en boire en abondance. » Pour l'économiser, le paysan les coupait d'une large part d'eau. Seul le Revermont faisait dans l'Ain commerce de son vin car, en 1480, le duc Philippe de Savoie avait intimé aux gens de Bourg de boire le vin produit sur les proches coteaux du Revermont plutôt que d'acheter le pinot noir de la Bourgogne avec laquelle il guerroyait. L'interdiction était si stricte qu'au XVI<sup>e</sup> siècle les syndics de la ville avaient interdit aux arquebusiers de Bourg d'entrer dans la cité avec le vin blanc qu'ils avaient gagné au concours de tir de Mâcon ! Le Revermont protégé par cette proclamation se trouva terre vigneronne jusqu'en 1873, à l'apparition à Cuisiat du phylloxéra.

(1) En 1877, l'arrondissement de Bourg compte 4636 ha, Belley 6681 ha, Gex 778 ha, Nantua 1876 ha, Trévoux 4445 ha. Pour le seul arrondissement de Belley, la surface en vigne a été divisée par dix et représente 653 ha en 1998 !

(2) Claude Paul fut un technicien agricole basé à Belley, secrétaire du Syndicat des vins du Bugey jusqu'en 1996. Il est l'auteur d'un livre, "L'histoire du vignoble du Bugey", publié en 2008.

### Des vins de baragnons

Partout, y compris dans le Bugey, le vin de maison et de boisson était produit à partir d'une grande variété de cépages. Des vins de « baragnons » <sup>(3)</sup>, ces rangs de vignes plantés en Bresse au bord des fossés, ou, dans le Bugey, pour matérialiser une limite de parcelle ou de propriété. Des rangs montés sur échelas en hautins <sup>(4)</sup>, à la façon piémontaise, et entre lesquels on récoltait en Valromey blé, luzerne ou pommes de terre. Les bonnes années, les excédents des vins du Bugey étaient vendus plus à Genève qu'à Lyon car, outre le fait que les vins du Beaujolais étaient de meilleure qualité, ils arrivaient à Perrache à un prix moindre en raison du coût du transport fluvial moins cher sur la Saône que sur le Rhône. Mais ce commerce d'excédents restait de faible importance et ne représentait qu'une partie des achats en blé que le Bugey, déficitaire en grains, était obligé d'importer de ses régions voisines. Pourtant plusieurs témoins de l'époque, comme le préfet Bossi dans son enquête de 1808 ou André Julien

en 1816, vantent la qualité des vins du Bugey. « Je ne veux point dire de mal des vins produits hors du Bugey, mais ceux de cette région sont les seuls qui comptent pour leur qualité », écrivait le préfet Bossi. André Julien évoquait pour sa part : « la belle couleur et le goût agréable des vins des coteaux du Bugey » mais déplorait la qualité des vins de plaine, ces vins de baragnons « grossiers, dénués de spiritueux et sujets à tourner ».

Vers 1900, le vignoble couvre la côte de Saint-Martin-du-Mont.



(3) Baragnon, selon Larousse : « fossé de clôture ou de drainage en Bourgogne et en Bresse ».

(4) Les hautins, appelés hûtins dans le Genevois, avaient par ailleurs l'avantage de ne pas être assujettis à la dîme prélevée par l'Église au contraire des vignes basses qui, elles, étaient taxées.

XIII - 1

### Plus de cent cépages recensés!

Le vignoble du Bugey de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est une mosaïque de cépages empruntés aux régions viticoles voisines du Jura, de Savoie, de l'Isère, de Bourgogne, du Beaujolais et même de Suisse. Antoine Sirand recense plus de cent cépages différents aux environs de Belley. En blancs: le savignien ou chevalin, « un raisin précoce et très sucré ». Le morman, base de tous les vins blancs, la fusette, variante de l'altesse, le pelousard, la blanchette ou mondeuse blanche... En rouges: le poulsard à Cerdon, le gueuche noir appelé aussi gouais ou foirard, ou gros plant, le

gamayteinturier, la mondeuse, appelée « meximieux à l'ouest du Bugey et le chétuan à Cerdon ». L'école impériale d'agriculture de la Saulsaie était dotée d'une belle collection de cépages et le docteur Jules Guyot rapporte en 1875 qu'en cette école « la vigne y est bien conduite et la vinification soignée ». La Dombes fournissait aux Lyonnais un petit vin issu de la mondeuse. Une fois le vin soutiré, on gardait dans la cuve le marc auquel on ajoutait du sucre et de l'eau. Après une courte macération, on obtenait une boisson peu chère et peu alcoolisée qu'on appelait « piquette ».

Dans l'Ain, en 2021, 269 bénéficiaires ont fait valoir leurs droits sur 2 057 inscrits au répertoire des titulaires du privilège.

### Le privilège des bouilleurs de cru

Le privilège des bouilleurs de cru, accordé par Napoléon à ses « grognards », est

réservé aux propriétaires d'une parcelle figurant au cadastre en « vigne » ou « verger ». Il permet d'être exonéré des taxes sur les alcools sur les mille premiers degrés, soit l'équivalent de 20 litres d'alcool à 50°, et s'appliquera de façon héréditaire jusqu'en 1960, date à laquelle seul le conjoint survivant pouvait en user mais plus ses descendants. En 2002, la franchise accordée aux titulaires du privilège est supprimée. Mais en 2011, devant les protestations, le Parlement prorogea le privilège jusqu'au décès du titulaire ou de son conjoint.



### La reconstitution du vignoble délaisse les coteaux

Si le phylloxéra est pour la première fois signalé dans l'Ain à Cuisiat en 1873, il n'atteindra le Bugey qu'en 1876 où les dégâts du puceron sur les vignes hautes seront moins considérables qu'en Revermont. Cependant, ici comme ailleurs, seul le greffage sur porte-greffe américain naturellement résistant au ravageur permettait de sauver la vigne. Aussi, en 1890, à l'initiative d'Anthelme Berlioz, l'instituteur de Belmont, fut créée dans ce village du Valromey une école de greffage. Encore récemment, dans les années 2000, des viticulteurs du village se rendaient l'hiver en Suisse pour pratiquer du greffage à façon.

Grâce à cette technique de reproduction, la reconstitution du vignoble bugiste allait bon train si bien qu'en 1893 fut créé à l'initiative du comice agricole de Belley un laboratoire d'analyses. En 1907, la surface du vignoble était revenue au niveau de celle du début du XIX<sup>e</sup> siècle. « Mais les replantations se sont faites en vignes hautes et larges, souvent en terrains plats, au détriment des vignes basses en coteau », observe Claude Paul. La vigne dans l'Ain perd un tiers de sa surface des suites de l'apparition du phylloxéra mais seulement 18 % dans l'arrondissement de Belley et le vignoble du Revermont

### Le drame du phylloxéra

Le phylloxéra est un tragique marqueur historique de la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au drame que vécurent alors les familles de viticulteurs ruinées s'est ajouté le traumatisme créé dans la société par l'absence de vin qui, avec le pain, était une source alimentaire essentielle doublée d'une charge symbolique et religieuse majeure. L'absence de vin était si mal vécue que des viticulteurs faisaient venir de Turquie ou de Syrie des raisins secs. « Trois cents kilos de raisins secs et 100 litres d'eau donnaient un « vin » à 10 ° 5 », rapporte Claude Paul. « À Montagnieu comme dans le Revermont on produisait cette affreuse mixture que certains s'ingéniaient à colorer avec des baies de sureau ou d'airelles ». En 1890, la France importait 100 000 tonnes de raisins secs pour produire 3 millions d'hectolitres de vin!



souvent délaissé ne s'en remettra pas sauf à Ceyzériat, Journans et Saint-Martin-du-Mont <sup>(5)</sup>. La reconstitution du vignoble se réalise à partir de plants américains très productifs. Dans l'Ain, les blancs étaient généralement plus estimés que les rouges. Ce sera l'âge du vigoureux noah reconnu pour être résistant au mildiou, à l'oïdium et au black-rot plus qu'au phylloxéra. C'est un plant direct américain venu de l'Illinois qui ne nécessite pas de greffage. Un cépage facile à conduire dont le débouillage tardif lui permettait d'éviter les gelées. Il donnait un vin de boisson

sucrée, mais acide, « raide comme la justice de Bagé », capable de titrer 15 à 16°, ce qui lui donnait une forte capacité à être coupé d'eau. Il fut interdit en 1935 avec cinq autres cépages déclarés « maudits », dont l'isabelle et l'othello, en raison de leur forte concentration en méthanol supposé rendre aveugle ou fou ! Longtemps après l'obligation d'arrachage, les plants de noah subsistaient dans nos campagnes pour produire ce vin dit « de trois » car la rumeur populaire claironnait qu'il fallait deux personnes pour ramener chez lui le buveur de noah !

### Dès 1931, l'appellation Gravelles Ain

*Un courrier en date du 3 février 1931 signé du secrétaire général délégué de la préfecture de l'Ain informe le maire de Saint-Martin-du-Mont du rejet par le ministre de l'Agriculture de la demande d'appellation déposée pour le vin de Gravelles, un hameau de la commune revermontoise. La raison invoquée tient à la confusion que pourrait créer l'utilisation de l'appellation Gravelles "sans être accompagnée d'une appellation régionale, du nom d'une commune ou d'un département", énonce le ministère. En effet, "l'appellation Gravelles prête à confusion avec l'appellation "grave" et ne permet pas de situer exactement l'origine du vin mis en vente". Forts de ces indications ministérielles qui ne s'opposaient pas sur le bien-fondé de cette requête mais sur sa forme, les élus du conseil municipal de Saint-Martin-du-Mont décidaient le 2 février 1932 de présenter leur demande sous l'appellation "Gravelles d'Ain".*

(5) La vigne à Saint-Martin-du-Mont occupe 285 hectares en 1850. Mais après le phylloxéra et l'hécatombe de la Grande Guerre qui fauchera 68 hommes de la commune, la surface en vigne s'effondre. Elle ne couvre plus en 1960 que 9 hectares mais remonte dans les années 2000 à plus de 20 hectares.

### Le temps des hybrides

C'est en 1914 que sont apparus les hybrides, « surtout en rouges », précise Claude Paul. Le seibel est le plus utilisé mais aussi le landot, du nom de Pierre Landot, un viticulteur de la vallée du Gland, créateur d'un cépage toujours cultivé aux États-Unis sous l'appellation landal. Les hybrides ont l'avantage d'être productifs, riches en sucre résistants aux maladies. À une époque où la fourniture en soufre et en sulfate de cuivre était difficile, ces qualités les rendront si populaires qu'ils envahissent le vignoble bugiste dont les « trois quarts de la récolte proviennent de cépages rouges », rapporte l'Almanach des syndicats agricoles de 1930. La mévente des vins « de petits degrés, acides et colorés » dans les années 1950 conduira à une forte diminution d'un vignoble qui entre 1906 et la fin de la deuxième guerre mondiale sera divisé par deux !

#### L'appellation VDQS

Cette mévente chronique incita quelques responsables bugistes, aidés en cela par un ingénieur des services agricoles, Henri Martinand, à créer en 1955 le syndicat des vins du Bugey. Nous devons à Gilbert Matagrin, alors animateur du Foyer du Progrès de Belley et à Charles

Bailly, instituteur agricole et premier secrétaire du syndicat des vins du Bugey, l'encadrement technique du dossier d'accession à l'appellation VDQS dont le premier arrêté de classement paraît au Journal officiel en juillet 1958. Un deuxième, publié en septembre 1963, corrige certaines erreurs et omissions de classement. Il sera lui-même remplacé par un nouvel arrêté en 2004. Claude Paul estime que sans le classement du vignoble en VDQS la vigne dans le Bugey aurait presque totalement disparu et, selon lui, « seul subsisteraient le petit vignoble de Seyssel qui bénéficie d'une appellation contrôlée depuis 1942 et quelques clos particulièrement soignés comme Manicle, Montagnieu, Cerdon ou Flaxieu ». Mais la reconstruction du vignoble se heurte à une logique économique qui place dans les années cinquante la rentabilité du lait au-dessus de celle du vin. La régularité de la paye mensuelle du lait était perçue comme l'équivalent du versement d'un salaire alors que la relance de la viticulture nécessitait des investissements pour des rentrées d'argent décalées et incertaines.



▲ Claude Paul fut secrétaire du syndicat des vins du Bugey de 1968 à 1996.

### Des viticulteurs pionniers

Pourtant, des viticulteurs entrepreneurs s'engagent. Les Monin, Angelot, Duport, Quiniard, Chaudet, Miraillet, Renardat-Fache, Balivet... sont de ceux qui y croient. Eugène Monin de Vongnes a été l'un des premiers à vendre ses vaches en 1965 pour se spécialiser car la cohabitation du lait et de la vigne imposait une trop grande charge de travail. C'est le début de la spécialisation du Bugey en tant que région viticole. L'appellation rayonne en 1963 sur 58 communes puis sur 65. La zone est vaste et se divise en plusieurs îlots sans continuité géographique. La Chambre d'agriculture de l'Ain présidée par André Laurent décide en 1964 d'une aide financière pour la replantation en « bons cépages » dans la zone d'appellation. Elle aide aussi une dizaine de groupements embouteilleurs pour l'achat de filtres et de tireuses. Enfin, elle vient en soutien à des actions publicitaires pour les vins du Bugey et ceux de Seyssel. Cette impulsion, ajoutée à la volonté des viticulteurs bugistes de profiter des avantages que leur procure l'appellation, aura pour effet de faire croître les surfaces en appellation VDQS de quelques dizaines d'hectares en 1958 à presque 500 hectares en l'an 2000!



Le syndicat des vins du Bugey a été fondé le 4 avril 1955 à l'initiative d'un ingénieur de la DSA, Henri Martinand, qui était parvenu à convaincre quelques professionnels, dont Léon Miraillet de Cheignieu-la-Balme. Objectifs : organiser la vente des vins de consommation courante (95 % des volumes) et préparer le vignoble à l'accession d'une appellation d'origine, obtenue en 1958 avec le classement de 58 communes en VDQS puis en 2009, avec l'accession pour 67 communes à l'AOC vins du Bugey.



#### Les présidents

1955-1966 : président fondateur,  
Léon Perrin viticulteur/arboriculteur,  
Belley (en médaillon)

1966-1988 : Eugène Monin, Vongnes  
(au centre)

1988-1996 : Maxime Angelot,  
Marignieu (à droite)

1996-2008 : Jacques Duport, Groslée  
(à gauche)

2008-2018 : Éric Angelot, Marignieu

Depuis 2018 : Jean-Luc Guillon, cellier  
Lingot-Martin, Poncin.

### De l'appellation VDQS à l'AOC

En 1972, le Syndicat des vins du Bugey, entreprend une demande de reconnaissance des vins du Bugey en AOC. Elle se heurte à un refus de l'INAO. Mais cet échec fut pour le vignoble du Bugey l'occasion de relancer un vaste programme qualitatif. La conduite des vignes s'en est trouvée améliorée et les caves modernisées. Les viticulteurs du Bugey n'ont jamais cessé de gravir les échelons de la qualité jusqu'à déposer en 1987 un nouveau dossier de reconnaissance en AOC. L'INAO ne désignera une commission d'experts qu'en septembre 1994, laquelle conclut à « des rendements trop élevés, une trop grande diversité de vignes et de vins : "Trois vins rouges, gamay, pinot

et mondeuse, c'est beaucoup trop, un assemblage serait plus conforme", préconise l'INAO. Le syndicat des vins du Bugey s'oppose à "cette simplification" et défend sa diversité en invoquant le désir du consommateur demandeur de vins de terroir et de vins de cépages. Une palette que le vignoble du Bugey, éclaté en plusieurs îlots et riche de cépages autochtones, peut apporter. Ce n'est qu'en 2009, quinze ans après la première enquête du groupe d'experts, qu'enfin l'INAO ouvre aux vins du Bugey les portes de l'AOC. C'était la reconnaissance officielle de la farouche volonté de deux générations de viticulteurs bugistes à s'engager dans une conversion qualitative exemplaire.

### Les cépages du vignoble d'aujourd'hui

L'exclusion des hybrides du cahier des charges de l'AOC vins du Bugey (470 hectares pour 24000 hectolitres et 126 viticulteurs en 2020) obligera à une sévère sélection des cépages pour ne conserver que les plus adaptés aux terroirs variés de ce vignoble. Désormais, c'est le gamay qui domine en Bugey (44 % pour 237 hectares). Une position dominante en raison de la présence presque exclusive de ce cépage

sur Cerdon. Suivent le chardonnay (30 %), le pinot noir (10 %), l'altesse et la mondeuse (6 et 5 %), le poulsard (2 %). La molette avec seulement 5 hectares ne représente que 1 % du vignoble du Bugey. Le territoire délimité par l'AOC vins du Bugey n'intègre pas les vins de Seyssel qui ont leur propre AOC depuis 1942. Séparés par le Rhône du vignoble de Savoie, les vins de Seyssel lui sont administrativement rattachés.

## Déconfiture de la coopérative de marc et fine du Bugey

Déjà en 1783, il existait un projet de création d'une brûlerie royale à Belley destinée à distiller les "petits vins" qui, dit-on, "donnent les meilleures eaux-de-vie". C'est dire l'ancienneté de la réputation des marcs du Bugey et leur capacité à dégager un marché du vin excédentaire, forcément maussade. Cette fonction faisait beaucoup varier les volumes produits et



leurs prix de vente étaient souvent inférieurs aux coûts de la distillation. Claude Paul indique qu'un marc pour être rentable doit atteindre 8 à 10 fois le prix du vin avec lequel il est produit. Pour promouvoir et encadrer cette production, un syndicat des producteurs d'eaux-de-vie du Bugey est créé le 15 novembre 1947 et une semaine plus tard, le 22, est créée une coopérative des producteurs d'eaux-de-vie du Bugey présidée par Henri de Seyssel de Magnieu. Après une première acquisition en 1948 d'un bâtiment mal adapté au stockage des eaux-de-vie, c'est en 1949 que sont construites à la "Guinguette" quatre cuves de 125 hectolitres qui s'avèrent inutilisables en raison de défauts de construction ! À ces difficultés s'ajoutent la mévente des marcs, la démission du gérant, les contrôles accrus des

services fiscaux, les charges liées à 12 commerciaux qui sillonnent les routes de France et l'impossibilité de rembourser les annuités de la première acquisition inoccupée mais toujours pas vendue... En 1954, le montant des dépenses s'élève à 230 000 francs contre 100 000 francs de recettes et les dettes culminent à 4 800 000 francs. Le directeur des services

agricoles, André Richard, somme le conseil d'administration de prendre une décision et, en décembre 1954, le conseil vote la liquidation de la coopérative. Il reste dans les cuves 700 hectolitres de marc mais les caisses sont si vides qu'il est impossible d'acheter assez de bouteilles pour les mettre en vente ! Finalement, la coopérative et son stock résiduel de 444 hectolitres de marc sont cédés en décembre 1958 aux établissements Rameaux, liquoriste à Belley.

On doit au syndicat des producteurs d'eaux-de-vie, dont l'activité sera reprise en 1975 par le syndicat des vins du Bugey, d'avoir obtenu en 1948 l'AOC marcs et fines du Bugey. À partir de 1969, un vieillissement de trois ans est imposé mais certains producteurs comme le Caveau bugiste proposent des marcs et fines de 10, 12 et même 20 ans d'âge !

## XIII - 2

## L'évolution du vignoble de l'Ain : chacun avait sa vigne, chacun buvait son vin

**Le « domaine » viticole dans l'Ain en 1900 recensé par l'Intendant Pommerol et publié dans le « Dictionnaire du département de l'Ain » nous renseigne sur la régression ou la quasi-disparition de la vigne en Bresse ou près du Val de Saône. C'est la plus notable évolution du siècle écoulé, nous rappelle Pierre Pélisson.**

Une commune comme Reyssouze, près de Pont-de-Vaux, avec largement 800 habitants au début du XX<sup>e</sup> siècle, presque tous vivant de l'agriculture, possédait 15 ha de vigne. Il semble n'en rester que l'équivalent de la surface d'un jardin familial, un peu comme un conservatoire. La population agricole a elle aussi subi la même trajectoire avec ses quatre exploitations à ce jour lorsqu'elle en comptait jadis plusieurs dizaines ! Une surface de 150 ha est répertoriée à cette époque pour le vignoble de Boyeux-Saint-Jérôme, sur un territoire communal, certes très vaste, et ses coteaux pentus propices à la viticulture. La commune était exclusivement agricole, hormis une carrière de pierre à chaux et un petit moulin. Chaque exploitation possédait donc une surface plantée en vigne, mais surface pas très importante eu égard à une population de 736 habitants

vivant quasi exclusivement de l'agriculture, qui trouvait dans la production laitière un complément de ressources, puisqu'il existait une fromagerie traitant 1 700 hectolitres de lait par an, ce qui n'était pas négligeable. Aujourd'hui, la surface de vignoble du bourg et de ses trois hameaux représente quelques dizaines d'hectares, bien que la commune soit dans la zone délimitée de Cerdon et a contribué à pérenniser la production viticole.



◀ Sulfatage de la vigne à Saint-Champ Magnieu dans les années 1970.

XIII - 2

### Des vignes à 800 mètres d'altitude

Considérons par exemple la commune de Saint-Didier-de-Formans, près du Val de Saône avec, à l'époque, 65 hectares de vigne. Qu'en est-il aujourd'hui? Il n'en reste rien, sauf, ici ou là, des friches. Et si, vous promenant à Vonnas, vous comptez grappiller un raisin dans la montée des Vignes, vous serez déçu; de vignes, point sauf quelques courts rangs plantés dans le parc aménagé par Georges Blanc! Il y a aussi ces secteurs ou villages que les conditions

climatiques, d'altitude, ne semblent pas prédisposer à accueillir de la vigne: Izernore, bien modeste avec un hectare, mais plus surprenant Aranc, située certes à peu de distance de Boyeux-Saint-Jérôme, très encépagé, mais sur un plateau supérieur à 800 m d'altitude, où survivaient 5 ha de ces plants battus l'hiver par la bise venue du Jura ou de Corlier, sa voisine, et où subsiste l'hypothèse d'une présence de vigne avec un lieu-dit nommé Sur la Vigne.

### Le stimulant des faucheurs



Ainsi, partout où la terre pouvait nourrir la vigne, les paysans la cultivaient, car le vin était l'unique boisson de beaucoup d'entre eux et il donnait la sensation de stimuler ces faucheurs qui, à partir de 4 heures du matin, s'échinaient sur leur faux jusqu'à ce que le soleil chaud de la matinée leur fasse remiser leur outil et s'atteler à d'autres tâches agrestes.

◀ Vendanges à Gravelles, commune de Saint-Martin-du-Mont, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

XIII - 3

## Le concours des 7 Ceps : ces vins qui ont le mont Blanc en partage

Le concours des 7 Ceps met chaque année en compétition depuis plus de vingt ans les vins des vignobles français, suisses et italiens qui ceignent le mont Blanc.



◀ Table de jurés du concours des 7 Ceps. En arrière-plan à droite, Jean Dumont, président fondateur du concours.

C'est à l'initiative de Jean Dumont, alors directeur de la Chambre d'agriculture de l'Ain, accompagné de Jean Chaudet et de Jacques Duport, viticulteurs bugistes bien connus, que fut créé en 1999 le concours des 7 Ceps organisé par le Parc des expositions de Bourg-en-Bresse. Un concours automnal rassemblant à l'occasion du salon de la gastronomie les vins tranquilles des vignobles des sept régions qui ont en partage l'identité de la viticulture de l'arc alpin avec le mont Blanc pour majestueux phare. Un territoire riche de plus de 150 cépages adaptés à la mosaïque des terroirs de cette vaste région qui s'étend du val d'Aoste, aux rives du Léman et des vignobles savoyards, à ceux du Jura et du Bugey. Au printemps fut, par ailleurs, créé un concours spécial

réservé aux vins effervescents. Soucieux de se démarquer des grands concours habituels, les organisateurs des 7 Ceps ont développé avec la Maison du goût et l'école d'ingénieurs viticoles de Changins en Suisse une méthode de notation originale propre à ce concours.

Ce dispositif, fondé sur un questionnaire rempli par les jurés, permet au viticulteur de jauger, par comparaison avec les autres échantillons dégustés, les caractères de son vin. Un exercice pédagogique qui situe le vin de chacun sur l'échelle des préférences des consommateurs. Un arrêté ministériel autorisera en 2013 les lauréats du concours de 7 Ceps à faire figurer sur l'étiquette de leurs vins primés les médailles obtenues. Jean-François Clément, un spécialiste de l'analyse

sensorielle, du goût et de la dégustation des produits agroalimentaires,

a succédé à Jean Dumont et préside depuis 2013 le concours de 7 Ceps.

### L'évolution du vignoble de l'Ain de 1900 à 2020

En 1900, la vigne dans l'Ain couvre 14 938 hectares dont presque la moitié située dans l'arrondissement de Belley (43,5 %). Mais celui de Bourg avec ses « baragnons » de Bresse concentre 21 % de la vigne du département. Suivent l'arrondissement de Trévoux (20,5 %), celui de Nantua (10,5 %) et celui de Gex (4,5 %). En 1970, la vigne dans l'Ain couvre 2 435 hectares, plus que 830 en 2000 et 684 en 2020. Cette dernière surface se répartit en 85 ha AOC Seyssel, 473 ha AOC Bugey et le reste en Vin de France ou IGP (Pays de Gex).



Dégustation de jurés du concours des 7 Ceps de 2009 à Bourg-en-Bresse.



Les vins dégustés sont présentés masqués aux jurés.





## XIV

# Le développement de l'agriculture de montagne

- La SEMA, organisme précurseur de la préservation des massifs
- CRDA : un développement concerté à l'échelon local
- ISM/ICHN : du soutien à la production à l'agriculture « service »
- Revenus : un rattrapage en trompe-l'œil

*Alpage collectif sur le Retord pour accueillir les génisses de la plaine.*

## La SEMA, organisme précurseur de la préservation des massifs

Créée en février 1961 à Nantua, sous l'impulsion de Léon Hugonnet de Champdor, vice-président de la Chambre d'agriculture, la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA) réunit des organisations à vocation agricole, comme les structures de pâturage collectifs ou la Chambre d'agriculture, des services de l'administration de l'époque (Direction des services agricoles, DSA), Génie rural, services vétérinaires, Eaux et Forêts), des élus du territoire, (maires, conseillers généraux, parlementaires) et des représentants de la Chambre de métiers et de la Chambre de commerce. Dès son origine, elle travaille à la reconnaissance des spécificités montagnardes, la gestion des espaces et la sauvegarde des paysages, considérés comme un atout essentiel du développement local. Elle apporte un soutien technique et administratif aux structures de pâturages collectifs. En 1993, la SEMA fédérait 24 structures de pâturages collectifs, répartis sur tout le territoire montagnard, totalisant 4 600 ha utilisés par 170 éleveurs.

Léon Hugonnet, président de la SEMA, accueille en 1968 au congrès de la FFEM à Divonne-les-Bains le préfet Georges Dupoizat. À ses côtés, Auguste Billema, sénateur, et Marcel Anthonioz, maire de Divonne. ►



Parmi ces pâturages collectifs, citons :

- La doyenne de ces structures, les alpages gessiens de la Maréchaude, créée en 1918 sous forme de coopérative par un groupe d'agriculteurs de retour de la guerre voulant empêcher que des Suisses s'approprient ces espaces.

- La SICA du Revermont constituée en 1959, qui regroupe près de 950 ha sur une dizaine de communes, longtemps présidée par Jean Convert de Simandre-sur-Suran.

- La SICA d'Arandas mise en place en 1966 pour reprendre 130 ha de pâturages communaux laissés à l'abandon et dirigée par Guy Manos.

- Le Groupement pastoral de Retord fondé à la fin des années 1960 par des agriculteurs de La Michaille et de la Plaine de l'Ain à l'instigation de Pierre

### Enrayer la déprise

Pour enrayer la fermeture des paysages montagnards, la SEMA soutient la généralisation des réglementations de boisement et propose aux communes, dès la fin des années 1980, l'élaboration de diagnostics pour monter des programmes communaux de gestion de leur espace. Une centaine de diagnostics a ainsi été réalisée en dix ans. Les programmes communaux débouchaient sur des actions concrètes comme à Lalleyriat

Cormorèche, de Montluel, vise à récupérer des pâturages pour les éleveurs et éviter que des investisseurs ne s'approprient ces terrains pour les boiser. Dans les années 1970-1980, ce pâturage de Retord devait aussi développer une expérience originale de complémentarité pastoralisme/tourisme en aménageant dans un de ses chalets une auberge avec restauration et hébergement pour accueillir les randonneurs en été et les adeptes du ski de fond en hiver. Pierre Cormorèche aimait rappeler que l'expérience du Retord démontrait la capacité des agriculteurs à entretenir des espaces en parfaite complémentarité avec les activités touristiques. François Cognat succédera à Pierre Cormorèche à la tête du Groupement pastoral du Retord.

ou à Cize avec des opérations de restructuration foncière via la constitution d'association foncière pastorale (AFP) et la construction de bâtiments relais d'élevage pour accueillir de nouveaux agriculteurs. Les actions de partenariat de la SEMA ont permis les contrats de pays, le Plan de développement des zones rurales (PDZR du Bugey), l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) du Retord Colombier...

### Acteurs du développement territorial

La SEMA a mené de nombreuses études sur la conduite des pâturages collectifs, l'intérêt des systèmes extensifs, les possibilités de productions nouvelles dans le Revermont, les bâtiments en montagne, etc. En 1992, grâce aux fonds interministériels d'agriculture de montagne (FIAM), la SEMA a imaginé une bourse à l'innovation, qui a permis de primer huit entreprises développant des activités innovantes: agritourisme, élevage

### Une structure toujours active en 2022

Le président fondateur, Léon Hugonnet, a volontairement cédé sa place lors de l'assemblée générale de décembre 1980 à Amédée Argenti, syndicaliste, vice-président de la Chambre d'agriculture, adjoint au maire d'Hauteville. Le malheureux devait décéder tragiquement devant chez lui à l'automne

François Cognat et Amédée Argenti, tous les deux anciens présidents de la SEMA, entourent Jean Convert de Simandre-sur-Suran.



de cerfs, production de champignons, vente directe, fabrication de chocolats, productions de confitures fermières. La SEMA, en partenariat avec le Centre de formation professionnelle agricole (CFPPA) de Belley, a lancé en 1994 l'opération CREA ZOR (Création d'activité en zones rurales) qui devait déboucher sur l'organisation d'un forum aux activités avec une centaine de participants à Champagne-en-Valromey, en 1995.

1987, renversé par une voiture, alors qu'il rentrait son troupeau pour la traite. C'est François Cognat, jeune agriculteur de Montréal-la-Cluse, responsable de la commission montagne du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) qui devait lui succéder jusqu'en 2018. La Chambre d'agriculture a toujours fortement soutenu et accompagné la SEMA. Notamment en lui mettant à disposition un agent pour assurer le secrétariat et l'animation, Jean Dalin, de la création en 1961 à son départ à la retraite en 1985, puis Claude Tournier de 1985 à son départ à la retraite en 2004. C'est encore le cas en 2022. La SEMA a intégré la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM), alors présidée par Guy de Rouville, grand

résistant, industriel, exploitant agricole et forestier du Tarn. C'est ainsi que la SEMA eut l'honneur d'accueillir et d'organiser deux congrès de la FFEM dans l'Ain. Une première fois en 1968 à Divonne-les-Bains, dont le maire, Marcel Anthonioz était aussi secrétaire

### Travailler avec tous les acteurs de la montagne

Reconnue dans l'Ain, mais aussi dans les massifs alpins et jurassiens, la SEMA a participé aux différentes organisations de la montagne, comme les comités de massif ou l'Association pour le développement agricole et rural (ADAR). Reconnue au niveau national pour son expérience dans la préservation et la sauvegarde des espaces pastoraux, la SEMA a organisé dans l'Ain, en 1994,

d'État au tourisme. Une seconde fois en 1988, à Oyonnax, à l'initiative du regretté président Argenti, alors que la FFEM était présidée par Charles Galvin, agriculteur de l'Isère, avec la participation de Jacques Chérèque, secrétaire d'État.

la rencontre annuelle de l'Association française de pastoralisme. On retient de cette expérience que l'agriculture de montagne était certes une composante essentielle du développement territorial, mais que ce dernier ne pouvait se concevoir qu'en complémentarité avec les autres activités économiques. Une synergie gage de l'attractivité des massifs et de leur vivacité économique.



Pâturage collectif sur le plateau du Retord.

## CRDA : un développement concerté à l'échelon local

À la sortie de la guerre, jusqu'au milieu des années 1950, la diffusion du progrès des techniques agricoles a essentiellement été assurée par des instituteurs itinérants mis à la disposition de la Direction des services agricoles de l'époque, la DSA, pour assurer la formation des jeunes après le certificat d'études. Leur mission était d'apporter un socle de connaissances propres à préparer les futurs agriculteurs, à mettre en œuvre les techniques modernes de production et de conduite d'une exploitation.



Séance de formation au foyer du progrès de Belley, en novembre 1973.

© Claude Paul.

Parmi ces « maîtres itinérants », on peut citer Charles Bailly dans le Bugey ou Noël Ravassard en Dombes qui furent tous les deux des élus, conseiller général du canton de Champagne pour le premier, député de la Dombes pour le second. Parallèlement, l'administration, qui avait la haute main sur la vulgarisation agricole, mettait en place, vers le milieu des années 1950, des « zones témoins » et des « foyers de progrès agricole ».

### Deux foyers dans l'Ain

La montagne de l'Ain fut donc dotée de deux foyers.

Celui de Bellegarde ne connut qu'une existence très éphémère. Mais ses locaux servirent de bases aux agents de la Chambre d'agriculture et furent repris par le Comité régional de développement agricole, le CRDA du Haut-Bugey.

Celui de Belley, longtemps dirigé par Claude Paul, par ailleurs secrétaire du syndicat des vins du Bugey, a eu un rôle déterminant dans le développement de la viticulture et l'amélioration de la qualité des vins du Bugey. Cette structure existe toujours bien que, sa vocation ait glissé de la vulgarisation vers la formation, en lien avec le lycée de Cibeins.

Une des deux zones témoins de l'Ain était située dans le Bugey sud, dans le secteur de Peyrieu, dont l'animateur fut le Bressan Gaby Thenoz, qui devint ensuite un des premiers conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture. À la même époque, les Directions des services agricoles (DSA) mettaient en place des foyers de progrès, conçus comme des antennes décentralisées pour assurer la vulgarisation de l'évolution des techniques agricoles.

Dès la fin des années 1950, le territoire montagnard a été étroitement maillé par des groupes de vulgarisation agricoles (GVA) et féminins (GVF), créés à l'initiative de la profession. On peut citer les GVA de la Michaille, de la Valserine, de la Combe du Val, du Valromey... On pensait alors que la diffusion du progrès passait par une dynamique collective propre à entraîner les agriculteurs.

Dans la seconde moitié des années 1960, dans l'esprit de la loi d'orientation agricole, la responsabilité de l'organisation et de la diffusion du progrès agricole était confiée à la profession agricole. Charge à elle de mettre en place, au sein des Chambres d'agriculture, des services d'utilité agricole de développement (SUAD). Dans cette logique, à la

fin années 1960, la profession agricole mit en place les comités régionaux de développement agricole (CRDA), regroupant les responsables agricoles d'un territoire (membres de chambre, responsables syndicaux et de groupes de vulgarisation). Ces CRDA avaient l'objectif, avec l'appui des agents de la

### Les CRDA du Bugey sud et du Haut-Bugey

Ainsi furent fondés le CRDA du Bugey sud et le CRDA du Haut-Bugey.

Le CRDA du Bugey sud fut mis en place dès 1967 sous la présidence de Robert Berthet, de Magnieu, auquel devait succéder ensuite Henri Castaing.

Le CRDA du Haut-Bugey fut créé en 1968, sous la présidence d'André Pivard, de Dortan, auquel succédera après son décès en 1975 Louis Massonnet de Brénod. Ces deux CRDA, soucieux de défendre les spécificités de la montagne, estimaient que le développement ne passait pas forcément par un copié-collé de la politique départementale, ni par l'importation du modèle breton.

Les CRDA, avec la SEMA, ont été initiateurs et porteurs de la plupart des actions de développement des montagnes de l'Ain.

Parmi ces programmes on peut citer plusieurs OGAF (Opérations groupées d'aménagement foncier).

Chambre d'agriculture et de l'Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (ADASEA), de coordonner les programmes de développement de leurs territoires en liaison avec les instances départementales.

- L'OGAF du Bugey, de 1973 à 1975, visait à moderniser les bâtiments d'exploitation et à la restructuration foncière. Cette opération a permis d'agréer, en 3 ans, 50 plans de modernisation dans une région dépourvue d'investissements dans les bâtiments d'élevage.

- L'OGAF du Haut-Rhône de 1980 à 1983 visait à dynamiser le potentiel agricole des secteurs concernés par l'emprise de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), via des chantiers d'aménagements collectifs et la consolidation des exploitations.

Les résultats ont démontré l'intérêt de ces opérations coordonnées sur un territoire autour d'objectifs bien identifiés. Elles ont ouvert la voie à d'autres opérations comme les OGAF Michaille/Valserine, Brénod/Hauteville, Izernore/Oyonnax, Lhuis/Saint-Rambert, ou encore le Programme local d'installation (PLI) du Bugey.



◀ Visite d'essais de maïs du CETA du Pays de Gex présidé par Jean-Claude Dallemagne.

### La démocratie participative avant l'heure

L'adhésion des agriculteurs atteste de la pertinence des CRDA comme structures représentatives de leurs territoires, capables d'identifier leurs problématiques spécifiques et les réponses à y apporter. Les CRDA apparaissent comme précurseurs des instances de démocratie participative, où les locaux sont directement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'actions qui les concernent.

Cette légitimité locale a pu faire craindre à certains que les CRDA échappent à tout contrôle départemental. C'est ainsi

qu'en 1994, la Chambre d'agriculture de l'Ain, à l'instigation de la FDSEA, décidait de regrouper ses conseillers par antenne régionale et d'arrêter le travail des CRDA. D'une organisation animée par de nombreux responsables locaux fédérés dans un projet collectif au service des agriculteurs, on est passé à un système dans lequel les agriculteurs sont moins associés. Au point de devenir des usagers de services, voire de simples clients payants. Bien loin de la dynamique militante de groupe qui a prévalu pendant trente ans.

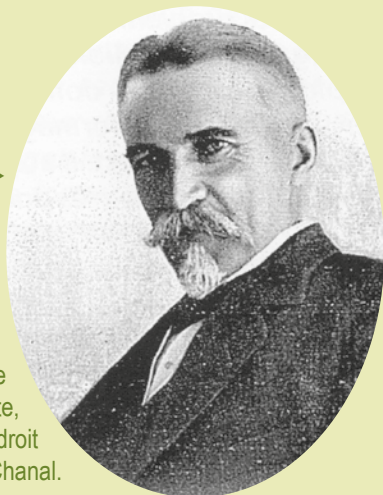
## Le Bugey, vivier de responsables mutualistes

À la Libération, la plupart des grandes organisations mutuelles agricoles (assurances sociales, assurances accidents, caisse de Crédit agricole) avaient leurs sièges sociaux à Nantua. Leurs activités et les emplois qu'elles pouvaient générer ont notablement contribué à la vie économique de Nantua et ses environs. Au fil des ans, le besoin de se rapprocher des administrations départementales et du plus grand nombre d'agriculteurs du département a emmené les organisations mutualistes à migrer à Bourg-en-Bresse. Leur restructuration à l'échelon départemental puis régional a fait qu'elles sont désormais localisées pour une large part dans la ville préfecture, mais aussi à Lyon. Ce fut un coup dur pour la montagne, qui a perdu dans ces transferts

nombre d'emplois. Et plus récemment pour l'Ain, car une partie des équipes ont désormais rejoint la métropole lyonnaise<sup>(1)</sup>. Toutefois les montagnards ont continué à rester attachés aux organisations mutualistes. Pendant longtemps la Caisse de Crédit agricole de l'Ain fut présidée par Georges Mollex de Corbonod. La Mutualité sociale agricole de l'Ain, devenue la MSA Ain-Rhône, est toujours présidée par Olivier de Seyssel, de Magnieu. La mutuelle accident Est-Central, longtemps présidée par des montagnards comme Abel Bobillon de Champdor et Pierre Pellisson de Vieu-d'Izenave, a dû fusionner avec les organisations du Sud-Est pour devenir Groupama Rhône-Alpes Auvergne que préside Jean-Louis Pivard de Dortan, fils d'André Pivard, ancien responsable engagé à l'Est-Central.



André Pivard de Dortan fut le président fondateur du CRDA du Haut-Bugey et l'un des responsables des assurances mutuelles agricoles de l'Est-Central. Il décèdera trop tôt en 1974, à seulement 46 ans.



Hippolyte Jobin de Groissiat fut au début du XX<sup>e</sup> siècle un autre mutualiste, bras droit d'Eugène Chanal.

(1) Voir tome 1. 1884-1945 : *Histoire des organisations agricoles dans le Sud-Est et dans l'Ain* – Un duel entre ciel et terre.

## ISM/ICHN : du soutien à la production à l'agriculture « service »

Il a fallu attendre la première loi d'orientation agricole de 1960 pour que la France se dote d'une politique agricole montagne. Le premier zonage délimitant une zone montagne date de 1961. Il concernait une trentaine de départements et visait à compenser les handicaps naturels et à remédier aux départs massifs à la retraite des éleveurs. Dans l'Ain, le classement de 1961 ne concernait qu'une soixantaine de communes mais il a servi de base à l'application de l'indemnité spéciale montagne (ISM) créé en 1973 afin de maintenir l'élevage dans les zones marquées par des handicaps naturels. Cette ISM, significative pour le revenu des agriculteurs<sup>(1)</sup>, consistait en une prime à l'unité de gros bétail (UGB). C'est pourquoi ce premier périmètre, relativement restreint, a suscité de vives réactions de la profession agricole ainsi que des élus locaux et des parlementaires.



Robert Duclos (Loire), président de la commission montagne de la FNSEA, est le père de la politique de la montagne obtenue en 1972 avec le concours de Jacques Chirac, alors ministre de l'Agriculture.

### Un périmètre élargi

Un nouveau décret de zonage en 1974 a porté le nombre de communes de l'Ain concernées par l'ISM de 64 à 113. Une réelle avancée saluée par les organisations agricoles.

En 1976, l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) a remplacé l'ISM, avec l'objectif de maintenir une agriculture viable dans les zones

fragiles. Il s'agissait d'un dispositif clé du second pilier de la politique agricole commune (PAC), qui s'appliquent non plus seulement aux zones montagnes, mais aussi aux zones défavorisées hors montagne, dont les zones de piémont. L'arrêté ministériel du 28 avril 1976 a délimité le périmètre des zones défavorisées éligibles à l'ICHN. Dans

(1) En France, selon les régions cette aide peut représenter 30 à 60 % du revenu de l'agriculteur, voire 80 % en zone de haute altitude. En 2019, le budget ICHN représente en France 1,1 milliard d'euros.

l'Ain, avec les communes déjà classées montagne en 1974 et les communes de piémont, 130 communes pouvaient y prétendre.

Les aides, dont les modalités d'attribution s'avèrent complexes, sont versées, non plus à l'UGB mais à l'hectare et leur montant peut être encore plus significatif que l'ISM dans la trésorerie des exploitations. Ces aides devaient évoluer après 2000 vers les mesures agro

environnementales. Mesures complexes s'il en est ! Une loi Montagne, relative au développement et à la protection de la montagne est votée en 1985.

C'est le premier acte législatif français proposant une gestion intégrée et transversale des différents secteurs socio-économiques des territoires de montagne. On sort alors d'une politique agricole pour une politique de développement de territoires.

### Des orientations actualisées

*Des années 1950 à la fin des années 1990, on assista à une profonde réorientation des objectifs des politiques conduites dans notre pays :*

- d'une politique d'encouragement au départ des agriculteurs avec les mutations professionnelles des années 1950 ou l'IVD dans les années 1960 à la volonté de vouloir maintenir une agriculture et des agriculteurs sur tous les territoires ;
- d'une politique de compensation de handicaps à une politique de rémunération des services rendus par les agriculteurs à la société ;
- d'une préoccupation essentiellement agricole à la notion de développement global des territoires.



▲ Sur le modèle jurassien, les fermes du Bugey se sont tournées vers la fabrication fromagère. Ici Charles Despont fabrique une meule sur un alpage du Pays de Gex.

## Fruitières et abattoirs, atouts de l'économie montagnarde

À la sortie de la guerre, dans les montagnes de l'Ain, la quasi-totalité des agriculteurs élevaient quelques vaches laitières et « portaient » leur lait à la fruitière. Chaque village, voire chaque hameau, disposait de sa fruitière, la plupart du temps très vétuste. Rapidement une restructuration, avec un regroupement des structures, s'est imposée. Dans le Bugey sud, le Valromey, la vallée de l'Albarine, les producteurs ont plutôt opté pour la production de lait banalisé, collecté par des entreprises qui, excepté la coopérative d'Argis, le transformaient en dehors du secteur de production.

Dans le Haut-Bugey, les producteurs ont choisi de conserver la production traditionnelle des fromages AOC, comté et bleu de Gex et des ateliers sur place, maintenant ainsi des emplois dans les communes rurales du territoire. Cette stratégie semblait à contretemps alors que les stratégies économiques prônaient la concentration de l'agroalimentaire vers des grandes unités.

Le temps devait pourtant donner raison à ces agriculteurs, les ateliers à comté ou bleu de Gex rémunérant aussi bien voire mieux les producteurs de lait que les grandes structures de la plaine. D'autant que les consommateurs prisait de plus en plus les productions de qualité.

Pour preuve : en juillet 2022, les producteurs du Haut-Valromey ont inauguré un nouvel atelier à comté, alors que cette orientation avait été délaissée par leurs prédécesseurs cinquante ans auparavant.

Dans la même logique, les agriculteurs et les élus du Haut-Bugey se sont battus dans les années 1980 pour préserver un abattoir public à Bellegarde ou pour conforter l'abattoir privé d'Hotonnes. Sans tenir compte du risque de voir disparaître en montagne les emplois générés par ces activités, les mêmes stratégies pensaient qu'il était préférable de conforter l'abattoir de Bourg-en-Bresse. Ces emplois étaient pourtant plus vitaux pour les communes d'altitude que pour l'agglomération burgienne.



◀ Village d'Hotonnes avec au premier plan, l'abattoir des établissements Gesler.

## Revenus : un rattrapage en trompe-l'œil

Après-guerre, le revenu des agriculteurs de montagne figurait parmi les plus faibles. Une « misère », au regard des autres catégories socioprofessionnelles. Les lois d'orientations agricoles votées de 1961 visaient à réduire cet écart et améliorer les conditions de vie de ces tout petits paysans, qui, en 1955, ne possédaient en moyenne que 3,2 vaches laitières pour une surface moyenne des fermes de montagne de l'Ain <sup>(1)</sup> de 11 ha (source : RGA) ! La volonté politique de modernisation de cette agriculture de montagne se résumait en trois axes : la concentration des exploitations et la réduction du nombre de producteurs, la modernisation des équipements et des techniques, l'organisation des marchés et la régulation des prix. Sur le papier, les objectifs ont été largement atteints et l'élan s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Entre 1955 et 2000, le nombre d'exploitations a été divisé par 5, passant de 11 148 à 1 826. La surface moyenne des exploitations a atteint les 39 ha, contre 11 hectares en 1955, soit un facteur multiplicateur de 3,5. Alors que les étables n'accueillaient que 5 bovins, elles en logeaient 25 en 2000. Une évolution rapide. Mais pas suffisamment pour réduire l'écart de niveau de vie entre les travailleurs des champs et leurs concitoyens.

### La concentration n'est pas toujours gage de progrès

Dans les années 1970, le nombre d'exploitations avait diminué permettant à celles qui restaient de s'agrandir. Des agrandissements bienvenus mais insuffisants pour créer des fermes d'une taille capable de dégager un revenu et de favoriser des conditions de vie satisfaisantes. L'agriculture de montagne cumulait les handicaps et manquait de tout : de femmes d'abord car depuis deux

ou trois décennies, les jeunes agriculteurs trouvaient difficilement à se marier, tant les jeunes femmes de la campagne étaient rebutées par les conditions de vie qui les attendaient trop souvent à la ferme : inconfort des habitations, cohabitation entre les générations, pénibilité du travail, manque d'argent. La perspective d'un célibat, plus ou moins forcé, l'impossibilité pour les jeunes de

(1) Bugey, Haut-Bugey, Pays de Gex forestier.



Fenaison à Brénod en 1920. Marguerite et son père Jean-Baptiste Massonnet, grand-père de Louis Massonnet.

fonder à leur tour une famille était une véritable angoisse.

L'agriculture de montagne manquait de sous, car les revenus, pour la plupart, étaient encore très bas et ne leur permettaient pas de se rapprocher, loin de là, du niveau de vie et de consommation des autres catégories socio professionnelles. Elle manquait de vacances, car alors que dans leur environnement, leurs voisins salariés connaissaient

des semaines de 40 heures de travail et commençaient à partir en vacances, cela restait impossible pour une grande majorité d'agriculteurs du fait d'un coût inaccessible à leurs revenus et du fait aussi des astreintes quotidiennes des élevages réclamant une présence sept jours sur sept. Le recours aux services de remplacement était encore balbutiant et réservé en cas de maladie ou d'accident.

### Un sentiment paradoxal

Paradoxalement, les anciens agriculteurs interrogés sur l'évolution de leur condition

dans les cinq décennies d'après-guerre témoignent de nets progrès.



XIV - 4

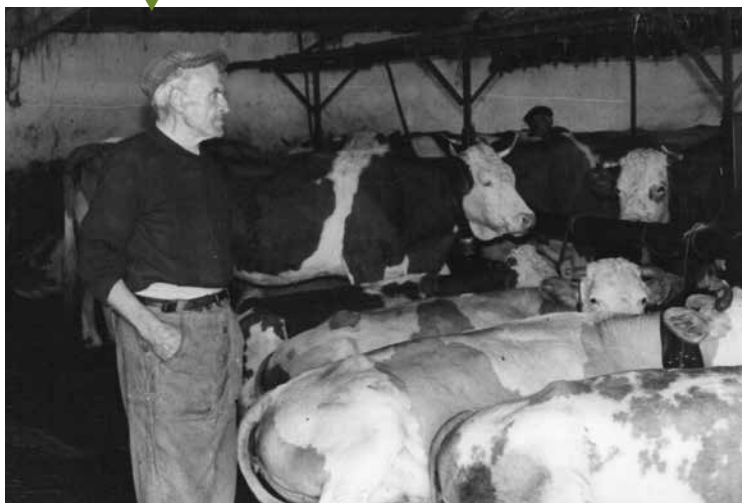
« On vit beaucoup mieux que nos parents, tant au niveau des conditions de travail (pénibilité) que du revenu disponible pour le ménage. » « En matière de confort de vie, le chemin parcouru est vertigineux. » « Pour le niveau de vie, il n'y a pas photo avec avant. » « On a

assisté à une véritable métamorphose des conditions de vie des agriculteurs et de leurs revenus bien que les produits ne soient pas payés à leur juste valeur. » « Il y a, maintenant, moins de différence de vie entre un paysan et le reste de la société » assurent les témoins.

### Toujours un écart avec les autres catégories sociales

Pas faux dans un sens: des logements plus confortables, l'assurance d'un ventre plein, une espérance de vie en nette augmentation, l'accès à des droits nouveaux (retraite, soins, quelques journées de congés...). Pas vrai non plus, si l'on s'en tient aux distorsions de niveau de vie entre les éleveurs de montagne et celui de la société dans son ensemble.

Charles Despont, dans l'étable du chalet du Fierney près du col de Crozet dans le Pays de Gex.



D'après des analyses publiées par le Centre d'économie rurale, la moyenne des revenus agricoles de groupes de producteurs laitiers montagnards serait passée de 38 500 F dans le milieu des années 1970 à 146 850 F en 1999, soit multipliée par 3,8. Pendant la même période, le coût de la vie avait été multiplié par 3,9. L'évolution du revenu agricole n'a donc fait que suivre l'inflation.

Toujours durant cette période, de 1975 à 1999, le SMIC mensuel est passé de 1 082 F à 6 100 F soit un coefficient multiplicateur de 5,6 alors que celui du revenu agricole n'aurait été que de 3,8. Preuve que s'il est indéniable que l'éleveur de montagne d'aujourd'hui vit mieux que ses parents et ses grands-parents, les questions de la rémunération, l'attractivité du métier et la reconnaissance sociale des agriculteurs de ces territoires restent les mêmes à travers les époques.



▲ En 1975, devant la sous-préfecture de Nantua, les agriculteurs du Bugey réclament de vivre comme les autres catégories sociales.

## Les étangs de Dombes : histoire d'un pays et d'une culture singulière

**La Dombes est si singulière qu'elle fut jusqu'en 1762 une principauté. Elle battait monnaie, avait son dictionnaire, son parlement et ses lois pour gérer un territoire où l'étang règne toujours en maître. Depuis la fin du Moyen Âge, avec la création des étangs, le paysage de la Dombes est l'œuvre de l'homme plus que de la nature.**

On doit en effet aux moines l'assainissement de cette région humide où sévissait la malaria et où l'espérance de vie n'excédait pas trente ans. En concentrant leurs eaux dans les points bas rehaussés de chaussées, les étangs ont asséché les marais, rendant cette terre cultivable tout en assurant les besoins en poissons qu'exigeait un Ca-

rême long de quarante jours auxquels s'ajoutaient encore trois jours maigres par semaine. La demande en poissons de Lyon, de Mâcon et de Bourg était si considérable que les étangs furent déclarés au XV<sup>e</sup> siècle d'intérêt public et une loi permit même, pour en créer de nouveaux, d'inonder, contre indemnisation, les terres de ses voisins !

### Un écosystème fragile

À la fin du Moyen Âge, les étangs couvrent 20 000 hectares. C'est presque deux fois leur surface actuelle estimée à plus ou moins 11 000 hectares. Mais le progrès agricole de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle bouscule les pratiques anciennes et la création de la ligne de chemin de fer Bourg-Sathonay sacrifie à elle seule 6 000 hectares d'étangs ! L'écosystème dombiste est menacé. Les autorités s'en émeuvent et versent aux propriétaires des primes pour remettre en eau les étangs qu'elles

avaient plus tôt subventionnés pour les assécher... Aujourd'hui, la Dombes est reconnue par tous comme un espace remarquable auquel il faut conserver son caractère original en garantissant à chaque activité son avenir. Car ici, l'agriculture, la chasse et la pêche sont interdépendantes et indissociables du paysage et de l'identité dombiste. Elles forment un fragile et séculaire écosystème construit par l'homme mais que l'homme d'aujourd'hui menace.



▲ André Truchelut, géomètre de Chalamont a codifié en 1892 les usages locaux de la Dombes et de la Bresse. Pour conserver sa pertinence, « Le Truchelut » a été adapté aux réalités du moment en 2017.

### L'assec et l'évolage

L'assec et l'évolage organisent la mise en eau ou en culture des étangs de Dombes. L'assec est traditionnellement la période d'un an pendant laquelle l'étang est cultivé. L'évolage est la période de deux ans pendant laquelle il est mis en eau pour permettre « la culture » du poisson. Les usages locaux organisent d'autant plus ce mode de gestion que la seule eau disponible est celle qui tombe du ciel et que, pour un même étang, l'assec pouvait être la propriété d'une personne pendant que l'évolage était celle d'une autre !



◀ La Dombes compte aujourd'hui plus de mille étangs qui couvrent 11 000 hectares. C'est deux fois plus qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> mais deux fois moins qu'à la fin du Moyen Âge.

### Le Truchelut a force de loi

La Dombes a un écosystème si particulier qu'au fil des siècles des usages locaux et oraux ont organisé sa gestion. Beaucoup d'étangs sont liés entre eux par une

rivière comme une chaîne est unie par ses maillons. Cette interdépendance oblige le propriétaire d'un étang à recevoir les eaux d'un étang supérieur comme il se doit d'assurer l'alimentation en eau de celui qui lui est inférieur. Sans le respect de cette règle, l'écosystème de la Dombes n'existe pas. En 1892, André Truchelut, un géomètre de Chalamont, compile dans un ouvrage ces usages locaux déjà répertoriés en 1881 par Charles Rivoire, un juge de paix de Chalamont. Encore aujourd'hui, les différends d'eau en Dombes sont tranchés par « le Truchelut qui a force de loi ».



◀ Scène de pêche en Dombes. Les filets, le « batard » puis la « seillette » rassemblent carpes, tanches, brochets et blancs dans la « pêcherie ».

### Le premier département de pisciculture d'eau douce

L'histoire de la Dombes est à ce point marquée par la présence des étangs qu'un vocabulaire spécifique à cette activité est apparu. Ainsi, la vanne par laquelle s'écoulent les eaux se nomme le « thou ». Les « panots » et les « feuilles » désignent l'âge et donc la taille des carpes utilisées pour l'empoissonnement. « L'arvot » est l'épuisette qui sert à prélever le poisson dans la « pêcherie » avant de le trier dans la « gruyère ».

En 2021, on dénombrait 7 500 hectares cadastrés en production piscicole pour 660 étangs. Le tonnage de poissons est de 978 tonnes dont 62 % de carpes. La

moitié des poissons collectés est valorisée sur le marché de la consommation; l'autre moitié sert au repeuplement d'étangs de loisirs, de lacs ou de rivières. La production de poissons était jadis d'environ 150 kilos à l'hectare mais la spécialisation de certains exploitants utilisant des techniques d'élevage abouties permet aujourd'hui de produire 500 kilos de poissons à l'hectare. Des résultats prometteurs qui, en dépit du fléau que représente le prélèvement des cormorans <sup>(1)</sup>, placent l'Ain au premier rang des départements français producteurs d'alevins et de poissons d'eau douce.

### Le Syndicat des exploitants d'étangs est créé en 1918

Fondé le 20 août 1918, le syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs de la Dombes est créé à Villars-les-Dombes à l'initiative de Pierre de Monicault, grand propriétaire foncier de Versailleux. Son premier objet est de fixer les prix des empoissonnements et de s'assurer des débouchés commerciaux des poissons pêchés. Il se penche également sur l'établissement d'un équipement piscicole pour produire des alevins et joue le rôle de groupement d'achats de matériels nécessaires à l'exploitation des étangs. En 2015, pour accompagner la volonté de créer une véritable filière piscicole en Dombes, le syndicat s'ouvre à tous les acteurs prenant part à l'activité piscicole dombiste et change de nom. Il sera désormais le Syndicat des étangs de la Dombes à l'origine de la création, en décembre 2001, de l'APED, l'Association de promotion du poisson des étangs de la Dombes.

(1) La prédation directe et indirecte des cormorans est estimée à 30 % de la production des poissons en Dombes.

## Un siècle de reforestation du département

Depuis la Gaule chevelue décrite par Jules César dans sa « *Conquête des Gaules* » 50 ans avant l'ère chrétienne, jusqu'aux « *Futaies cathédrales* » de Chambord, Tronçais, ou Seillon, des générations d'hommes et de femmes, proches de la nature, ont apporté leur contribution à une œuvre forestière dont ils ne verront pas l'aboutissement.

1830 marque le niveau minimum des surfaces boisées en France – environ 7,5 millions d'hectares. La population est en croissance – 35 millions d'habitants – et doit conquérir des terres agricoles pour se nourrir. La révolution préindustrielle est très consommatrice de bois pour satisfaire les besoins des forges, des mines, des verreries, des voies ferrées, des constructions des villes, du chauffage urbain... Depuis cette période, soit depuis près de deux siècles, la surface forestière ne cesse de progresser, de l'ordre de 50 000 hectares par an pour atteindre actuellement 17 millions d'hectares et occuper 31 % du territoire national. L'exode rural, la mécanisation agricole inaccessible à certains terrains accidentés, et surtout



l'apparition du pétrole, une nouvelle énergie « peu coûteuse » qui supprime la traction animale et modifie les processus industriels, sont les principales explications de cette progression des surfaces forestières. Le département de l'Ain ne s'écarte pas de ces évolutions et de 1908 à 1981, puis de 1981 à 2009, l'accroissement annuel en surface forestière, surtout les anciennes vignes du Revermont et des prairies de fauche dans le Bugey, se situe dans la fourchette de 0,4 à 0,8 % de croissance annuelle.

▲ Les bucherons de Mijoux vers 1905.

### La forêt aindinoise actuelle

Avec 204 000 hectares, dont 190 000 hectares ayant un potentiel de production réel, la forêt de l'Ain couvre 35 % de son territoire. Les 2/3 de cette surface (137 000 ha) sont détenus par 60 000 propriétaires privés, ce qui représente un patrimoine moyen d'un peu plus de 2 ha par propriétaire, souvent encore disséminé en plusieurs parcelles cadastrales.

Ce morcellement constitue un handicap et le premier souci des organisations professionnelles forestières qui rêvent de la formidable restructuration foncière qu'a su réaliser le secteur agricole après les lois de 1960-1962. Les forêts publiques : État, communes, collectivités

publiques, notamment les hôpitaux) regroupent 1/3 des forêts du département (67 000 ha).

Les communes détiennent la plus grande partie : 61 000 ha appartiennent à 245 communes de l'Ain qui, pour certaines d'entre elles, ont jusqu'à 60 % de leur territoire couvert de bois et particulièrement de résineux.

Les forêts domaniales (État) de l'Ain sont au nombre de dix, regroupant 3 200 ha. La forêt de Seillon par exemple, proche de Bourg-en-Bresse, regroupe 613 ha d'une chênaie magnifique façonnée par les chartreux depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à son transfert le 2 novembre 1789 à l'État suite à la Révolution française.



D'autres départements du Massif central ou de Bretagne atteignaient une progression de 1,5 % par an due à l'abandon de surfaces agricoles difficiles et un exode rural plus marqué que dans l'Ain.

Montmerle-sur-Saône comptait une quinzaine de fabriques de chaises employant 1 000 personnes des deux sexes en 1907.

### L'importance économique de la forêt de l'Ain

La forêt paysanne de la fin du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle était étroitement liée à l'exploitation agricole. Le bois utilisé pour le chauffage l'hiver, mais aussi pour la cuisson des aliments, la lessive, le four à pain, la fruitière... tout au long de l'année, était vital pour la famille paysanne et parfois aussi pour les animaux comme les porcs amenés à la glandée. Le bois servait également à la confection d'outils nécessaires à l'exploitation : charrue, char, tombereau,

joug pour lier les animaux de trait, etc. Les charrons-forgerons étaient de véritables « artistes » sans parler des tonneliers, tourneurs et autres activités villageoises utilisant la ressource en bois local.

La technique de l'émondage des « tronches », c'est-à-dire d'arbres étêtés (charme, frêne, saule...) dont les repousses vigoureuses peuvent être exploitées « tous les 4 ans pour les bois tendres et 6 ans pour les bois durs »,



Des scieurs de long à Sermoyer : le chevrier en haut, le renardier en bas.

selon le recueil des usages locaux de l'Ain, est d'emploi courant, particulièrement en Bresse. Cette technique était aussi

### Les forêts de production

Constituées principalement d'essences feuillues en plaine (chêne, charme, hêtre, merisier...) et résineux en montagne (sapin, épicéa, hêtre feuillu), ces forêts sont la base d'une filière économique très importante dans le département de l'Ain. Outre les ouvriers sylvicoles, bûcherons, débardeurs, transporteurs, de nombreuses communes étaient pourvues de scieries utilisant la force motrice de l'eau de la rivière locale. Ainsi étaient débités les charpentes, planchers, bardages, équipant les bâtiments de la commune et des environs. De nos jours, cette filière s'est remarquablement restructurée et

### L'organisation professionnelle

Malgré l'image individualiste et solitaire des « hommes des bois », les forestiers ont de tout temps su s'entraider et se soutenir pour faire face aux caprices météorologiques ou à la difficulté de la tâche à accomplir.

**Création du syndicat forestier de l'Ain :** 24 avril 1912. Premier président : M. Moyret de Bourg-en-Bresse. Il devint Syndicat des propriétaires forestiers syl-

utilisée pour marquer les limites des parcelles. Une tronche étêtée renvoyait à une borne fichée au sol.

modernisée dans l'Ain, jusqu'à avoir des entreprises de premier ordre au niveau national et même européen.

400 000 m<sup>3</sup> de bois sont récoltés dans l'Ain chaque année :

– 300 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre : 75 % de résineux et 25 % de feuillus, chêne en particulier ;

– 40 000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie : panneaux agglomérés, pâte à papier ;

– 60 000 m<sup>3</sup> de bois énergie : bûches, plaquettes, granulés.

1 300 entreprises exploitent et transforment le bois dans l'Ain, générant 5 000 emplois.

viculteurs de l'Ain en 2000, présidé par Jean-Pierre Bouvard, puis Fransylva Ain en 2020.

**Les groupements de sylviculteurs :** créés en fin du siècle dernier sous l'impulsion du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), trois groupements de sylviculteurs diffusent les techniques de sylviculture et apportent un conseil individuel à leurs adhérents.

## La mécanisation en forêt : « de la hache à la tête d'abattage »

L'équipement des forestiers au début du XX<sup>e</sup> siècle est relativement sommaire.

La hache ou plutôt les haches selon l'utilisation, associées au « passe-partout », l'ensemble finement aiguisé, constituent les outils de base du bûcheron.

Le débardage des grumes se réalise avec une ou plusieurs paires de bœufs parfois attelés à un trinqueballe.

La forêt est également « habitée » par des charbonniers. Souvent d'origine italienne, ils confectionnent le charbon de bois utilisé pour le chauffage urbain ou par des ateliers de forge ou de verrerie. La scie à chaîne à moteur thermique remplace le passe-partout au milieu du siècle (1950 environ).

D'abord très lourde et imposante, elle doit être utilisée à deux personnes (*voir photo*). Puis arrivent les modèles semblables à ceux que nous connaissons aujourd'hui, toujours plus légers et plus puissants. Le débardage

à l'aide de tracteurs « LATIL », équipés de treuil, accompagne cette évolution technologique. Puis, à partir des années 1970, arrivent des équipements d'abattage, de débardage, de déchiquetage du bois, tous plus impressionnants les uns que les autres, laissant les forestiers rêveurs devant leurs performances, mais inquiets pour leur empreinte sur leur forêt : abattage massif, détérioration des sols et chemins...

Maintenant couramment utilisées, les dernières évolutions technologiques concernent les têtes d'abattage et d'ébranchage. Ces robots scieurs aux puissants bras articulés jonglent avec les troncs comme s'il s'agissait de frêles et légères allumettes ! Les équipements de première et deuxième transformation ont également connu une évolution considérable, en particulier au niveau des scieries, qui s'est traduite par une concentration importante et une réduction du nombre d'entreprises.



▲ Tronçonneuse à deux hommes exposée à la Maison de pays de l'Ain à Saint-Étienne-du-Bois.

### La Coopération forestière

La coopération forestière s'est progressivement mise en place dans les années 1960. Dans l'Ain, sous l'impulsion de Bernard Chaveyriat, de Saint-Paul-de-Varax, est créé en 1969 le « Groupement de gestion et de production forestière » avec son siège social à Villefranche-sur-Saône, optant pour le statut de coopérative dénommée « COFOVE » en 1980, puis de « COFORÊT » en 2003, avec le regroupement de structures de départements voisins. Coforêt opère à ce jour sur une vingtaine de départements de la région AURA et Bourgogne-Franche-Comté. Elle emploie 90 salariés et compte 22 000 adhérents.

### La filière interprofessionnelle :

« FIB 01 » (filière interprofessionnelle du bois) du département de l'Ain a été créée en 1991. Elle regroupe tous par les acteurs de la filière : propriétaires forestiers, sylviculteurs, entreprises de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs, métiers de la première transformation (scieurs, transporteurs grumiers) et de la seconde transformation (menuisiers, charpentiers, tourneurs, tabletiers, architectes, établissements de formation spécialisés (5 dans l'Ain). FIB 01 est devenue FIBOIS 01 en 2018 dans le

cadre du réseau national de la filière. FIBOIS 01, dont le siège se situe à Cormaranche-en-Bugey, est animateur et gestionnaire des principaux programmes d'actions publics en direction de la filière Forêt-Bois, comme le Livre blanc du Conseil départemental de l'Ain mis en place en 2017 et renouvelé pour la période 2020/2023.

▼ Après le cyclone de 1927, sur les bords du lac de Sylans, les bûcherons débardent les bois de chablis. Au fond, à droite, la montagne décharnée où les sapins dévalèrent dans le lac.



## Cyclone de Sylans en 1927 : les arbres volaient dans le ciel !

Le 11 août 1927 à 16 heures, en moins de dix minutes, un cyclone venu de l'ouest déferla sur Nantua et ses environs. Delphine Arène, journaliste et poétesse, chantre du Retord, évoque cet épisode qui ravagea les forêts de Montréal à Charix et de Saint-Martin-du-Fresne aux Neyrolles et coûta 20 millions de francs.

« Quelques grêlons épars, un peu de pluie mais surtout du vent soufflant en ouragan. Il emporta les tuiles et les cheminées des toits, les fruits de tous les arbres, les fenêtres des lucarnes, et les poteaux télégraphiques. Il descella de leur socle des statues de pierre et souleva des automobiles ». Le cyclone se rua sur la forêt, la laissant pantelante avec, dans les Monts d'Ain, « çà et là des sapins comme des cierges funéraires blancs, les écorces arrachées par l'effroyable bûcheron descendu du ciel ! ». Ce jour-là, des témoins avaient vu « voler des arbres ! ».

Le train venant de Bellegarde, un instant porté disparu, fut retrouvé « stoppé à Charix par un mur de sapins dégringolés de la montagne ». Le lendemain, vers Sylans, « la vision était apocalyptique et, par andains désordonnés la forêt gisante plongeait jusque dans les eaux du lac. Autour des glaciers, le beau décor n'existe plus » sans parler de la forêt du Poizat « qui représente à elle seule la moitié du désastre ». Pour panser les plaies de la forêt meurtrie, « une armée de forestiers fut dépêchée pour

dénombrer les victimes et établir un cahier de vente ». Le 5 décembre 1927, eut lieu à Nantua la vente des chablis. « Jamais de mémoire de gens des bois on ne vit pareille animation et séance plus passionnée ». La vente porta sur 183 000 m<sup>3</sup> de chablis produisant 380 950 francs. En 1928, on estime à 25 000 m<sup>3</sup> le volume de bois chablis vendu pour une valeur de trois millions de francs. « Tout l'hiver des cabanes, des refuges de toute sorte s'élevèrent dans la forêt : les Polonais construisirent des isbas, les Suisses des chalets et les Italiens des loggias.

On dressa des tentes et on amena des roulottes et même des scieries furent construites au milieu de la forêt dévastée. La montagne convalescente revivait et les géants mutilés délinés livraient de belles planches lisses. »

Mais, en cet été 1928, un autre monstre menaçait. Dans cette nature assoiffée en raison d'une exceptionnelle canicule, le feu ne demandait qu'à libérer sa puissance maléfique. Seule la barrière des sapins verts épargnés par le cyclone arrêta « des flammes plus hautes que des maisons ». La forêt, d'abord dévastée puis calcinée, prit alors « l'aspect de la surface de la lune qu'on voit au bout des lunettes astronomiques ». L'hiver venu, on semença la montagne pour nous offrir 95 ans plus tard une de ces forêts où Delphine Arène se plaisait à surprendre « entre les palmes vertes [...] des mystères charmants ».